



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**38<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 21 octobre 2003, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* L'Honorable Julian R. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*En l'absence du Président, M. Alsaïdi (Yémen),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 40 de l'ordre du jour (suite)**

**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies, y  
compris l'assistance économique spéciale**

**Rapport du Secrétaire général (A/58/344)**

- a) Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire d'urgence fournie par les  
organismes des Nations Unies**

**Rapports du Secrétaire général**  
(A/58/89, A/58/434)

- b) Assistance économique spéciale à certains pays  
ou régions**

**Rapports du Secrétaire général (A/58/133,  
A/58/224, A/58/225, A/58/273, A/58/280,  
A/58/285, A/58/286, A/58/358)**

- c) Renforcement de la coopération internationale  
et coordination des efforts déployés pour  
étudier et atténuer le plus possible les  
conséquences de la catastrophe de Tchernobyl**  
**Rapport du Secrétaire général (A/58/332)**

- d) Participation de volontaires, les « Casques  
blancs », aux opérations de secours  
humanitaires et aux activités de relèvement et  
de coopération technique pour le  
développement entreprises par les organismes  
des Nations Unies**

**Rapport du Secrétaire général (A/58/320)**

- e) Assistance au peuple palestinien**

**Rapport du Secrétaire général (A/58/88 et  
A/58/88/Corr.1)**

**M. Al-Shamsi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom des Émirats arabes unis, je remercie M. Hunte de ses efforts pour mener à bien les délibérations de la présente session. Je remercie également le Secrétaire général pour ses précieux et exhaustifs rapports sur cette question, qui contribueront au succès de nos délibérations. Nous tenons également à nous associer à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les Émirats arabes unis ont suivi de très près les efforts inlassables des Nations Unies pour fournir une aide humanitaire d'urgence aux pays touchés par les conflits armés et les catastrophes naturelles. Selon les rapports du Secrétaire général, le nombre de personnes nécessitant une aide d'urgence et une aide au développement a augmenté l'an passé, en raison de l'éruption de guerres et de conflits dans des régions auparavant calmes, comme certaines zones d'Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



et en Iraq, et en raison également de la poursuite de la violence dans les territoires palestiniens occupés et de la grave détérioration des conditions économiques et humanitaires dans de nombreux pays en développement, notamment dans la corne de l'Afrique, qui a été frappée par la sécheresse et la propagation du VIH/sida. Tout cela exige de redoubler l'assistance humanitaire accordée par l'ONU afin d'aider ces pays à surmonter les catastrophes et les conditions humaines tragiques qui en découlent.

À cet égard, nous voudrions dire combien nous sommes attristés par la mort de fonctionnaires des Nations Unies, victimes d'actes de terrorisme ou de violence, alors qu'ils s'acquittaient de leur noble mission dans des pays comme l'Iraq et d'autres régions touchées par des conflits armés. Nous sommes également préoccupés par les obstacles et les dangers qui empêchent l'accès aux régions affectées et aux populations qui ont besoin d'aide, comme c'est le cas par exemple dans les territoires palestiniens occupés. Sur ce point, nous appuyons les mesures prises par l'ONU pour mieux faire prendre conscience de l'importance de la sécurité et de la sûreté de ses fonctionnaires dans l'exercice de leur noble mission humanitaire.

Nous saluons également les efforts consentis par les institutions spécialisées des Nations Unies pour coordonner les opérations de secours humanitaire et nous insistons sur la nécessité de redoubler les efforts internationaux pour renforcer l'assistance d'urgence et l'aide au développement vers les pays en développement et les pays pauvres, qui sont le plus sévèrement touchés par les catastrophes et les conflits armés en raison de leur vulnérabilité économique et écologique. Nous appelons aussi les pays donateurs à honorer leurs engagements, à aider les pays ainsi touchés et à coordonner et renforcer l'aide fournie, dans le cadre d'une stratégie de développement visant à édifier dans ces pays des systèmes capables de faire face plus efficacement aux catastrophes naturelles. Nous exhortons de plus la communauté internationale à renforcer le droit international humanitaire et les conventions relatives aux droits de l'homme afin d'éliminer les causes profondes des conflits armés et des guerres, qui ont des répercussions désastreuses et font obstacle au développement.

Conscients de leurs responsabilités et animés par un véritable esprit de solidarité vis-à-vis de la communauté internationale, les Émirats arabes unis se

sont toujours acquittés de leurs obligations financières à l'égard de l'ONU et du budget du maintien de la paix. Chaque année, nous versons des dons aux institutions et organismes des Nations Unies engagés dans les activités humanitaires et de développement. Sous la direction du cheikh Zayed Ben Sultan Al Nahyan, Président du pays, le Gouvernement des Émirats arabes unis attache une grande importance à la fourniture de secours d'urgence et d'une assistance au développement à long terme aux pays en développement, aux pays pauvres et à ceux qui sont touchés par les catastrophes naturelles et les conflits, par le biais de diverses institutions nationales spécialisées. Selon les estimations, le pays consacre 3,5 % de son produit national brut annuel à l'aide étrangère, qui comprend des secours d'urgence, une aide au développement, des dons et des prêts accordés à 50 pays en Afrique, en Asie et en Europe. La coordination aérienne des secours d'urgence, les convois d'assistance par la route et les hôpitaux mobiles de campagne, fournis par l'État et le Croissant-Rouge des Émirats arabes unis, ont contribué à garantir la rapidité de l'aide d'urgence dans des zones de conflit, tels que l'Iraq, la Palestine, le Kosovo et l'Afghanistan, ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine, en Turquie, au Liban, au Soudan et en Somalie.

Dans le cadre d'une initiative présidentielle, les Émirats arabes unis ont alloué, en 2001, 50 millions de dollars à l'élimination de 130 000 mines terrestres au Sud-Liban. En octobre 2002, l'unité chargée du déminage en avait enlevé et désamorcé 17 793.

Les Émirats arabes unis ont conscience des besoins des pays touchés en matière de réhabilitation et de reconstruction une fois que les conséquences directes des catastrophes sont maîtrisées. En conséquence, ils ont toujours accordé des prêts à des conditions avantageuses et des dons aux pays en développement et aux pays touchés afin qu'ils puissent construire des barrages, des centrales électriques, des routes, des ports, et des zones urbaines pleinement équipées. Les Émirats arabes unis ont également fait don de 30 millions de dollars pour la reconstruction de l'Afghanistan, en plus de l'aide en nature accordée pour soutenir la stabilité économique et politique de ce pays. Ils continuent en outre de fournir une assistance financière et matérielle à la population palestinienne afin qu'elle reconstruise ses villes et ses villages, et lui procure des emplois. Les Émirats arabes unis jouent un rôle fondamental dans le processus de relèvement de

l'Iraq. Ils font partie du noyau dur de pays donateurs qui participeront à la conférence des pays donateurs pour la reconstruction de l'Iraq, qui aura lieu du 23 au 24 octobre à Madrid.

Les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par la détérioration des conditions humanitaires, déjà catastrophiques, dont est victime le peuple palestinien du fait de la politique israélienne d'assassinats, de destruction et de blocus des villes, et d'obstruction à l'aide humanitaire destinée aux populations des territoires palestiniens occupés. Nous demandons à la communauté internationale de forcer Israël à cesser immédiatement les meurtres et les agressions, à mettre un terme à sa politique de siège et de blocus et à détruire le mur de séparation, qui ne fera qu'entraîner une véritable catastrophe humanitaire et économique en Cisjordanie. Nous exigeons aussi qu'Israël laisse les organisations humanitaires acheminer les secours d'urgence dont la population palestinienne a besoin, conformément au droit international humanitaire, notamment la Quatrième Convention de Genève. Enfin, nous demandons instamment aux pays donateurs et aux grandes institutions financières d'accroître le montant et la qualité de l'assistance humanitaire accordée au peuple palestinien, afin de le sauver d'une tragédie que déplore la conscience humaine et que rejette le droit international humanitaire.

**M. Siv** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé et exhaustif sur l'aide humanitaire. Il montre clairement comment certaines crises humanitaires ont été atténuées, notamment grâce aux progrès enregistrés dans le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans des régions comme l'Afghanistan, la Sierra Leone et l'Angola, ce dont nous nous félicitons. En outre, nous nous félicitons des améliorations notées par le Secrétaire général concernant l'Angola et le Soudan.

Le peuple soudanais est victime depuis 25 ans de la combinaison meurtrière de la sécheresse et de la guerre civile. Il y a deux ans, sous la direction du Président Bush, les États-Unis ont lancé une nouvelle initiative de paix et de stabilité pour cette nation. Nous avons profité de l'acheminement de l'aide humanitaire dans certaines zones, comme les montagnes de Nubie, pour aider à jeter les bases de la paix, en accordant une contribution de 163 millions de dollars pour l'assistance humanitaire au Soudan en 2003. Nous

avons coopéré avec les parties au conflit, d'autres États Membres et les institutions des Nations Unies. Aujourd'hui, cette approche pluridisciplinaire porte ses fruits et le peuple soudanais peut entrevoir l'espoir d'un avenir meilleur.

Plus récemment encore, la communauté internationale a recouru à toute une série d'outils pour aider le peuple du Libéria à reprendre les rênes du pays, notamment des efforts diplomatiques multilatéraux, des pressions politiques bilatérales, le déploiement de soldats de la paix et la fourniture d'une assistance humanitaire tout au long du processus. Il en est résulté que la situation s'est nettement améliorée depuis notre réunion, cet été, à Genève. Après un départ difficile, la communauté humanitaire a fait la preuve de tout ce qu'elle pouvait réaliser lorsqu'elle unit ses efforts. au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont accordé près de 50 millions de dollars d'aide humanitaire à la population libérienne. Dans le même temps, des obstacles gigantesques persistent pour acheminer l'aide humanitaire et protéger toutes les communautés touchées par les conflits et les catastrophes.

L'insécurité qui empêche d'atteindre un grand nombre de communautés de par le monde continue de poser des obstacles considérables aux organismes humanitaires et de coûter des vies, y compris parmi le personnel humanitaire. On se souviendra longtemps avec tristesse de l'année 2003 marquée par l'attentat lâche, et immotivé, commis le 19 août à Bagdad contre le personnel de l'ONU. Nous avons tous constaté les effets dévastateurs de cette tragédie sur les collègues et la communauté des nations. Nous rendons hommage aux organismes de l'ONU et à leur personnel pour la résistance et le dévouement dont ils font preuve en persévérant en Iraq et dans les autres zones de conflit. Cela témoigne de la force de l'Organisation.

Pour les États-Unis, l'amélioration des conditions la sécurité en Iraq est une priorité absolue. Notre attachement à la sécurité du personnel humanitaire partout dans le monde est démontré dans la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, après l'examen minutieux des responsabilités qui incombent à chacun d'entre nous.

Il y a d'autres tâches à accomplir : mettre en oeuvre le Code de conduite des Nations Unies pour que ceux que nous voulons aider ne soient pas victimes

d'exploitation, y compris sexuelle, ni d'exactions; appliquer les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance en association avec d'autres collaborateurs dans le cadre de l'action humanitaire, et en prenant conscience du rôle de chacun d'entre eux, et rendre plus efficace l'aide humanitaire. Pour y arriver, nous devons faire en sorte qu'une aide plus appropriée et mieux coordonnée soit fournie en temps utile. Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur un programme pour aller plus loin dans le changement et sur les possibilités d'examiner en profondeur le rôle du réseau de coordinateurs résidents dans l'action humanitaire.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'adhérer au principe du « fidèle donateur » et restons résolus à asseoir notre financement sur une évaluation rigoureuse et une sélection des besoins prioritaires sur le terrain. Les États-Unis demeurent l'un des principaux donateurs du système multilatéral. Nous encourageons tous les donateurs à oeuvrer de concert pour renforcer davantage le rôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les plans stratégique et opérationnel. Après avoir apprécié le travail de Kenzo Oshima, nous souhaitons la bienvenue à son successeur à la tête de cet important bureau, Jan Egeland.

Enfin, au fil des ans, les rapports font état de l'impact croissant des catastrophes naturelles. Chaque année, notre planète compte davantage d'habitants. La plupart n'ont pas d'autre choix que de vivre sur des territoires exposés aux catastrophes. La responsabilité qui nous incombe à nous, Gouvernements et Membres de l'ONU, est très claire. Chaque pays devrait évaluer sa vulnérabilité aux risques et prendre les mesures nécessaires pour la réduire au maximum. Là où les dangers sont les plus grands, nous devons adopter des mesures d'atténuation des risques afin de réduire l'impact des risques naturels, de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de faire appliquer les codes du bâtiment. Au niveau international, nous devons tous travailler avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, mise en place par l'ONU. Avec la coopération et la préparation voulues, les nations sont en mesure de réduire les risques et, ainsi, de sauver des vies.

L'année 2003 a été marquée par une amélioration dans plusieurs situations de crise qui perdurent depuis longtemps. Travaillons main dans la main pour

continuer sur cette voie et accomplir davantage en 2004.

**M. Laurin** (Canada) (*parle en anglais*): Le Gouvernement du Canada est heureux de pouvoir intervenir devant l'Assemblée générale sur la manière de renforcer, à l'ONU, la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe. Je voudrais dire, d'emblée, que le Canada se réjouit de la nomination du nouveau Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland. De par sa grande expérience, M. Egeland est bien placé pour encadrer le réseau humanitaire de l'ONU et ses partenaires face aux défis et aux problèmes propres à l'action humanitaire.

Les événements de l'année écoulée ont prouvé qu'une action humanitaire concertée et efficace s'imposait plus que jamais. Nous, les États membres, nous pouvons faire beaucoup de choses pour prêter main forte à M. Egeland et aux professionnels de l'action humanitaire, qui travaillent avec dévouement dans les organismes de l'ONU, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que dans les organisations non gouvernementales. Parmi les questions prioritaires sur lesquelles nous devons nous pencher collectivement de toute urgence figurent la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, le respect du droit humanitaire international, l'accès aux populations touchées et la protection des civils dans les conflits armés.

L'an dernier, le système des Nations Unies a fait de grand pas en avant en élaborant des mesures visant à améliorer la sécurité et la sûreté du personnel, notamment grâce à la formation et à la mise en oeuvre des Normes minimales de sécurité opérationnelle. Toutefois, l'attentat insensé qui a été perpétré le 19 août contre le Bureau de l'ONU à Bagdad montre clairement qu'il faut aller plus loin dans ces efforts. Cet attentat marque un nouveau recul du respect de la vie humaine, des principes de la Charte des Nations Unies et du droit humanitaire international. Il a montré qu'il fallait améliorer les capacités d'évaluation des risques, mais surtout revoir les principes actuels de la sécurité. Nous encourageons le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité à concevoir, en collaboration avec les organismes de l'ONU et d'autres partenaires, des stratégies concrètes à soumettre à l'examen des États membres. La sécurité fait intrinsèquement partie des activités. Nous adhérons à l'appel lancé par le

Secrétaire général pour inciter les États à verser une contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies et au titre de l'élément sécurité dans les appels globaux. De plus, nous encourageons les États à modifier leurs restrictions à l'importation de façon à ce que les opérations de l'ONU puissent être mises en oeuvre dans le respect total des Normes minimales de sécurité opérationnelles.

Tout en se concentrant sur les exigences opérationnelles, les États et autres acteurs doivent prendre les mesures qui s'imposent pour combler les vides juridiques existants. Nous soutenons vigoureusement l'impulsion récemment donnée à l'élargissement du champ couvert par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, adoptée en 1994. À ce propos, le Canada exhorte les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention ou ne l'ont pas transposée dans leur législation nationale à le faire sans plus tarder. De même, nous prions instamment les États de veiller à ce que les auteurs d'attentats contre le personnel des Nations Unies et le personnel associé soient traduits en justice et à ce qu'ils ne puissent pas trouver refuge sur le territoire d'un État membre.

Les dangers auxquels le personnel humanitaire est exposé s'inscrivent dans une tendance générale de mépris à l'égard du droit humanitaire international, y compris des principes humanitaires de neutralité et d'impartialité. Lorsque ce mépris découle de l'ignorance ou d'idées fausses, les organismes humanitaires parviennent souvent à ouvrir une brèche en expliquant la nature de leur travail. Le plus inquiétant, c'est lorsque des groupes armés s'opposent activement à l'action humanitaire, que les populations sont déplacées de force, que l'aide alimentaire est manipulée et que les civils sont délibérément pris pour cibles. Il va de soi que la communauté internationale doit continuer de lutter contre ces problèmes.

Or, nous ne sommes pas dépourvus de moyens. La recherche, les campagnes de sensibilisation et l'expérience ont doté la communauté internationale d'un arsenal impressionnant de moyens pour renforcer la protection des civils. Dans la plupart des cas, notre méthode la plus efficace est la promotion et la mise en oeuvre des droits de l'homme, du droit humanitaire international et du droit des réfugiés. Cette action devrait être menée en parallèle avec les mesures pratiques de protection, éventuellement prises par les

organismes humanitaires sur le terrain. Là où ces moyens s'avèrent incapables de vaincre une opposition résolue, nous avons recours aux mécanismes traditionnels de règlement des conflits, comme la médiation, le renforcement des capacités, le déploiement préventif de troupes, ainsi que les missions de maintien ou d'imposition de la paix.

Le Canada est heureux que le Conseil de sécurité continue de promouvoir la protection des civils dans les conflits armés, comme en témoignent les mandats robustes qu'il a accordés aux missions de soutien de la paix envoyées au Libéria et en République démocratique du Congo. Des organisations régionales disposent d'un important potentiel pour faire avancer ce dossier, ainsi que l'indique l'insistance sur la protection des civils dans le mandat que le Conseil de sécurité a attribué à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Côte d'Ivoire. À cet égard, il faut savoir que certains États sont en mesure d'inciter d'autres pays ou groupes armés à modifier leur comportement.

*(l'orateur poursuit en français)*

Malgré certains reculs, la coordination de l'action humanitaire continue de s'améliorer tant au Siège de l'ONU que sur le terrain. Le Canada se réjouit du travail que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU a accompli en collaboration avec ses partenaires, en particulier ceux visant à améliorer davantage la procédure d'appel global. Nous applaudissons les efforts de planification d'urgence pour l'Iraq. Nous nous félicitons du travail réalisé par le Groupe des déplacements internes du Bureau et de la démarche concertée qu'il préconise pour répondre aux besoins de ces personnes en matière de protection et d'aide. Le Canada demeure convaincu que cette démarche constitue la stratégie la plus efficace à adopter, et il exhorte tous les organismes à appuyer les efforts du Groupe à cet égard.

Nous croyons que la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, s'est soldée par la mise au point de stratégies plus efficaces d'amélioration de l'état de préparation aux catastrophes, d'atténuation et de réaction. De même, les conseils que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU a

donnés l'année dernière sur des questions civiles et militaires ont profité autant aux États qu'aux organismes humanitaires. Le Canada se réjouit de la publication des Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe. Ces Directives fournissent un cadre utile pour préciser les orientations que peuvent suivre les forces armées afin de contribuer aux activités humanitaires sans compromettre le respect des principes humanitaires. Le Canada félicite le Bureau et le Comité permanent interorganisations du travail qu'ils ont accompli pour préparer ces Directives et les incite à continuer d'en promouvoir l'utilisation.

En ce qui concerne le travail du Comité permanent interorganisations, nous estimons que le travail du Comité démontre sa valeur en tant que tribune permettant aux organismes humanitaires de faire face aux enjeux mondiaux. Le Canada se réjouit du travail accompli par le Comité afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des efforts déployés pour la lutte contre le VIH/sida. En ce qui a trait à la violence sexuelle et sexospécifique, le Comité a fait preuve d'un leadership digne d'éloges. Le Plan d'action de 2002, qui précise les normes minimales de comportement, désormais complété par le bulletin du Secrétaire général, devrait servir de guide à tous les États Membres et à tous les organismes de l'ONU en matière de prévention et de répression de la violence sexuelle et sexospécifique. Il faut prendre des mesures pour poursuivre ces efforts, notamment en veillant à l'intégration des six principes fondamentaux dans l'élaboration, l'exécution, la surveillance et l'évaluation des programmes.

Le Groupe de travail interinstitutions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/Groupe de travail du Groupe de développement sur les problèmes de transition a aussi entrepris d'étudier la question de la transition. Le Canada espère que les recommandations que ce Groupe formulera pourront contribuer à améliorer l'appui fourni par le système onusien aux pays récemment sortis de situations de conflits.

Même si des progrès importants sont réalisés à l'heure actuelle, la rivalité et la concurrence entre les organisations se poursuivent pour l'obtention de ressources limitées. Il faut redoubler d'efforts afin d'améliorer la coordination et la cohérence des activités des acteurs humanitaires. En plus de

contribuer au travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et du Comité permanent interorganisations, les États peuvent prêter main-forte de nombreuses façons. L'année dernière, une attention considérable a été accordée aux moyens permettant d'améliorer les activités humanitaires grâce à des approches axées sur les besoins, notamment en ayant recours à la procédure d'appel global. Le Programme de financement de l'aide humanitaire et la Réunion internationale sur les bonnes pratiques d'action humanitaire ont tous deux contribué à cerner les lacunes du dispositif humanitaire actuel. Il faut, entre autres, renforcer les capacités des États visés, élargir la participation des bénéficiaires, accroître la responsabilité des États donateurs et bénéficiaires et harmoniser les exigences en matière de reddition des comptes. Nous travaillerons au sein de notre propre administration, et de concert avec d'autres gouvernements donateurs, à la mise en oeuvre des principes et des pratiques exemplaires, convenus à Stockholm.

Pour terminer, nous progressons dans la bonne voie bien que nous soyons toujours confrontés à des défis de taille. Les rôles et les responsabilités des États visés, des donateurs, des diverses composantes du système des Nations Unies et des partenaires collaborant aux activités humanitaires commencent à se dessiner plus clairement. Cet éclaircissement se prête non seulement à un engagement mutuel, mais aussi et surtout à la responsabilisation envers les personnes que nous essayons d'aider. Elles comptent sur notre engagement. Il nous incombe de répondre à leurs attentes.

**M. Aguilar Zinser** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies indique qu'au cours des 30 dernières années, la fréquence des catastrophes naturelles, qui s'abattent sur le monde, a triplé et que le nombre de personnes touchées a également augmenté. Ce rapport indique également que le nombre de décès dus aux catastrophes naturelles a baissé grâce aux mesures de prévention des catastrophes potentielles et des investissements réalisés en matière de mécanismes préventifs.

Ces chiffres sont importants. Ils montrent que les initiatives prises pour prévenir les catastrophes naturelles aux niveaux national et international peuvent effectivement réduire les conséquences négatives de

ces catastrophes. C'est pourquoi le Mexique estime qu'il est fondamental de continuer à renforcer les mécanismes de coopération de la communauté internationale afin de prévenir les catastrophes naturelles et d'y faire face. Il est nécessaire de renforcer les capacités nationales et régionales et du système des Nations Unies. Il faut également renforcer le rôle de notre Organisation internationale en tant que coordinateur des efforts de la communauté internationale en appui aux pays touchés en tenant compte des priorités énoncées par les autorités de ces États eux-mêmes.

Au Mexique et en Amérique centrale, la coopération a donné des résultats positifs dans le domaine de la prévention et de l'aide en cas de catastrophe. La coopération internationale fournie en cas de catastrophe devrait, selon nous, s'inscrire dans une vision à long terme et un examen approfondi des conditions de vulnérabilité qui expliquent, dans plusieurs cas, la magnitude des dégâts causés par ces catastrophes.

Nous devons donc examiner le problème du point de vue du développement durable, qui est en fait la meilleure défense contre les ravages de la nature et les autres catastrophes vu qu'il donne aux sociétés, à travers les actions de leurs États, les outils nécessaires pour accroître leur capacité à réagir et à coordonner leurs activités et à bien utiliser les ressources, réduisant ainsi la vulnérabilité des communautés face aux catastrophes.

Outre les efforts visant à réduire la vulnérabilité des peuples face aux catastrophes naturelles, il est nécessaire d'éliminer la pauvreté. Il existe un lien direct entre la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et les conditions socioéconomiques. Il est établi que les communautés pauvres se trouvent souvent dans des situations où elles sont plus exposées et plus vulnérables. Dans son rapport sur la Stratégie internationale de réduction des catastrophes, le Secrétaire général indique que de nombreux pays accumulent rapidement des risques latents provenant de densités de population croissantes dans des zones dangereuses, de l'élimination de capacités de protection de l'environnement qui contribuent à atténuer les dangers, de l'émergence de nouvelles vulnérabilités sociales et économiques en raison de l'immigration, du développement urbain et d'une croissance économique inégale.

À cet égard, il est également important de souligner la relation directe existant entre la vulnérabilité des communautés face aux catastrophes naturelles et la destruction de l'environnement qui se produit autour de ces communautés. La déforestation fait partie des causes les plus graves de vulnérabilité face aux catastrophes naturelles dans nos pays, d'où l'importance d'intégrer la coopération internationale dans la réduction de catastrophes et l'atténuation de la vulnérabilité dans le cadre d'une approche globale visant à réduire la pauvreté et à protéger et préserver l'environnement.

S'agissant des catastrophes dues à l'action de l'homme, il est important de souligner le fait que divers organes des Nations Unies – en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social – examinent la question de la protection des civils dans les conflits armés ainsi que du personnel humanitaire. Mais le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière à cet égard. Comme nous l'avons déjà souligné, il devient de plus en plus évident que le Conseil souhaite inclure dans ses mandats des mécanismes de protection des civils dans des situations de conflit. Nous l'avons vu dans les actions du Conseil sur les principaux conflits inscrits à son ordre du jour.

Mais en rapport avec la protection du personnel humanitaire des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, le Conseil a été lent à agir. Ce n'est qu'avec la récente adoption de la résolution 1502 (2003), encouragée par le Mexique, que le Conseil a traité spécifiquement de la sûreté et de la protection du personnel humanitaire dans des situations de conflit armé. Les terribles événements du 19 août à Bagdad ont souligné le besoin urgent pour le Conseil de disposer d'instruments appropriés pour assurer la sécurité et la protection du personnel effectuant un travail humanitaire. Ces instruments pourraient être mis à la disposition des organisations humanitaires pertinentes et des Nations Unies afin que les pays et les parties à un conflit puissent comprendre leurs responsabilités en ce qui concerne la protection du personnel humanitaire.

La résolution 1502 (2003) condamne tous les actes de violence commis contre le personnel humanitaire ainsi que les attaques délibérées en particulier. Elle réaffirme l'obligation pour toutes les parties concernées par un conflit armé de respecter pleinement les règles et principes de droit international relatif à la protection de ce personnel. Elle rappelle la

nécessité pour les États de mettre fin à l'impunité pour ceux qui commettent ces actes. À la suite de l'adoption de la résolution, le Secrétaire général devrait à présent traiter, dans tous ses rapports relatifs à la situation spécifique d'un pays, de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire et des Nations Unies ainsi que du personnel associé, et des actions visant à prévenir des violences et à identifier et rendre responsables ceux qui commettent des actes de violence. En outre, il devrait explorer et proposer des voies et moyens supplémentaires pour renforcer la sûreté et la sécurité des personnels des Nations Unies et des organisations humanitaires, qui fournissent une assistance vitale dans des situations de conflit.

La situation du personnel fournissant cette aide s'est dégradée au cours des dernières années. Un motif d'inquiétude est l'augmentation d'attaques délibérées et le fait qu'elles ont un impact direct sur la neutralité et l'impartialité inhérentes à l'action humanitaire. Des attaques délibérées contre le personnel humanitaire sont considérées comme des crimes de guerre dans le Statut de la Cour pénale internationale et dans la résolution 1502 (2003) elle-même. Une telle définition cherche à rendre extrêmement clair le fait que le personnel humanitaire joue un rôle central pour protéger et aider les populations civiles affectées par un conflit armé.

C'est pourquoi le fait d'assurer la sécurité du personnel chargé de l'assistance humanitaire est une obligation des parties en guerre et doit être une tâche fondamentale des États, des Nations Unies et des organisations humanitaires. Les Nations Unies doivent continuer de renforcer leur coordination avec les institutions et les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales sur le terrain.

**M. Oyugi (Kenya)** (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour rendre hommage à M. Hunte pour la manière compétente avec laquelle il continue de diriger nos travaux. Je voudrais l'assurer de nouveau de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Nous voudrions remercier le Secrétaire général pour son rapport figurant au document A/58/344, soumis au titre du point de l'ordre du jour relatif au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, et qui fait l'objet de nos délibérations.

Ma délégation note avec une vive inquiétude la perte tragique de vies humaines parmi le personnel humanitaire agissant au service de la communauté internationale. Nous pensons que le personnel humanitaire doit pouvoir agir dans un environnement sûr. C'est l'un des préalables opérationnels à une assistance humanitaire efficace.

À cet égard, nous souscrivons à la suggestion faite par le Secrétaire général, à savoir qu'il est fondamental que les gouvernements et les acteurs non étatiques s'engagent plus fermement à l'égard de la communauté humanitaire pour que ceux qui s'en prennent au personnel humanitaire soient rapidement tenus de rendre des comptes.

Le sujet dont nous sommes saisis est une question transsectorielle qui touche beaucoup d'entre nous au sein de cette Assemblée. La lecture du rapport du Secrétaire général permet de constater que l'évolution du secteur humanitaire au cours de l'année écoulée a été mitigée, dans la mesure où, si certains conflits de longue durée s'achèment vers un règlement, d'autres parties du monde, malheureusement, assistent à une réapparition des conflits. Les conflits prolongés continuent donc d'accroître les souffrances des civils, en général, et des femmes et des enfants en particulier. En outre, d'autres problèmes se sont fait jour qui ont encore aggravé ces souffrances humaines. Ils comprennent les ravages de la sécheresse et des pénuries alimentaires et la propagation du VIH/sida dans les situations de conflit armé, phénomène qui met à rude épreuve l'apport d'aide humanitaire et face auquel la communauté internationale se doit de repenser sa stratégie en matière d'urgences.

Le Secrétaire général a besoin de notre appui à tous pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire. Le Kenya, pour sa part, a joué un rôle moteur dans la coordination de l'aide humanitaire acheminée vers les zones de conflit de notre région. Nous avons apporté notre aide, notamment, au Sud-Soudan, en Somalie, au Rwanda et en République démocratique du Congo, pour n'en citer que quelques-uns. Ma délégation est d'accord avec l'observation du Secrétaire général, à savoir que :

« en ce qui concerne les catastrophes naturelles, il faut améliorer les outils opérationnels en renforçant la coopération entre la communauté internationale et les intervenants au plan régional

pour assurer un meilleur effet de synergie lors de la gestion des catastrophes ». (A/58/89, par. 3)

Le Kenya appuie les efforts déployés par l'ONU pour aider les États Membres et les dispositifs régionaux à faire face aux catastrophes naturelles. Après les nombreuses catastrophes qu'il a connues, notre pays a mis en place des mécanismes pour nous permettre d'y faire face de façon optimale. Citons, notamment, le Centre de planification en cas de catastrophes, qui fait partie du Bureau du Président, et qui est chargé de faciliter la coordination dans ce domaine, notamment en renforçant nos capacités, en mettant au point des systèmes d'alerte rapide, en assurant le suivi des catastrophes naturelles et la planification globale en prévision des catastrophes naturelles.

Le Kenya a organisé la première réunion régionale sur la gestion des catastrophes en 2000, qui a réuni des dirigeants civils et militaires de 11 pays. Organisée de concert avec le Gouvernement des États-Unis, elle est devenue depuis un événement annuel, suite à la prise de conscience de l'efficacité et de la rapidité avec lesquelles on pouvait déployer les capacités de défense civile en cas de catastrophe.

Nous appuyons les résolutions pertinentes et nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle réponde à l'appel global interinstitutions des Nations Unies de 2003 en apportant son aide aux secours et au redressement des pays touchés. Nous saluons les efforts réalisés jusqu'à présent par la communauté internationale pour atténuer l'impact de ces catastrophes. En Afrique, ces efforts se sont manifestés sous différentes formes, comme l'aide économique à la reconstruction de Djibouti et l'aide spéciale à la relance économique et à la reconstruction du Congo. Citons également l'aide humanitaire d'urgence à l'Éthiopie et l'aide pour le relèvement de la Somalie.

Concernant la question de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, ma délégation appuie l'appel en faveur d'une généralisation de cette démarche à toute la gamme des opérations d'urgence. Il est en effet crucial de veiller efficacement à toucher toutes les femmes et les petites filles lorsqu'on apporte l'aide humanitaire d'urgence aux camps de réfugiés, et ce, dès les premières phases d'un conflit et jusqu'au processus de reconstruction qui suivra le conflit.

Le Kenya note avec préoccupation le problème de l'exploitation et de la violence sexuelles qui se pose dans les situations d'urgence complexes et dans les conflits armés. Nous appuyons le Plan d'action élaboré par le Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire. Il est à espérer que tous les membres du personnel civil des Nations Unies souscriront dans leur activité aux six principes de base, qui représentent les normes de comportement minimales. Parallèlement, il faut espérer que les Nations Unies mettront à exécution les procédures disciplinaires qui sont actuellement en cours d'élaboration.

Pour terminer, je voudrais dire que ma délégation appuie les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général et qu'elle continuera d'apporter sa contribution à cet égard. Toutefois, nous sommes fermement convaincus que pour que l'aide humanitaire soit utile, il faut qu'elle arrive dans les temps, qu'elle soit suffisante et appuyée par des ressources prévisibles et viables. Trop souvent, cette aide humanitaire a en effet été lente à arriver, elle a été insuffisante et irrégulière, ce qui a nui à son efficacité auprès des bénéficiaires.

**M. Fuks** (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de mon gouvernement, dans le cadre de l'examen du point 40 de l'ordre du jour. Ma délégation voudrait, à cette occasion, remercier le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/58/320, au sujet de l'initiative des « Casques blancs », qui a été accueillie si favorablement par cette Assemblée.

Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance aux Volontaires des Nations Unies et aux autres organisations du système pour l'appui constant qu'ils ont témoigné à cette initiative, dans les pays où nous avons travaillé ensemble.

De même, je voudrais souligner la confiance et l'appui dont a constamment bénéficié cette initiative de la part du Programme des Nations Unies pour le développement. Je veux croire que la mise en oeuvre de cette initiative permettra également d'étendre la coopération entre les pays à une coopération entre les peuples et les gouvernements. J'aimerais également mentionner ici l'étroite collaboration qui existe avec le

Bureau de la coordination de l'aide humanitaire, à New York comme à Genève.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les « Casques blancs » se sont révélés, par leurs activités et les résultats obtenus, un précieux outil de coopération, de financement et de mobilisation des ressources. Je sais également gré au Secrétaire général de nous montrer dans ce rapport que les bonnes intentions du projet « Casques blancs » sont concrétisées dans les progrès accomplis. Cette expérience repose en outre sur la multiplication des accords et des contacts institutionnels avec, entre autres, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Parlement européen et l'Union africaine.

Je sais gré au Secrétaire général d'expliquer dans son rapport l'importance de ce concept de Volontaires « Casques blancs », corps de réserve qualifié et préalablement désigné, qui constituent une réserve dûment comptabilisée, pouvant être mise à la disposition des Nations Unies comme mécanisme utile, en particulier, pour appuyer des activités de secours d'urgence, de relèvement, de reconstruction et de développement. Mon gouvernement présentera, à cet égard, un projet de résolution sur l'initiative « Casques blancs » pour un examen par cette Assemblée.

C'est là une excellente occasion pour ratifier l'engagement en faveur de la paix et de la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté, l'un des objectifs du Millénaire. C'est également une très bonne occasion pour exprimer avec conviction que le Projet « Casques blancs » mérite l'appui continu des membres de la communauté internationale. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer à plusieurs reprises, la participation active de la société civile aux activités de l'ONU est indispensable au succès des missions de secours envoyées avant ou après une catastrophe ou un conflit. Dans certaines circonstances, cette participation a pour effet non seulement d'atténuer les dégâts, mais elle peut même permettre d'éviter des situations indésirables.

L'existence des « Casques blancs » est un mécanisme utile, effectif et efficace de participation en

bon ordre et croissante à ces activités. Ce mécanisme vient s'ajouter à de nombreuses approches convergentes adoptées par différents pays qui ont été ou seront examinées ici. C'est pourquoi nous venons une fois de plus, du Sud du monde, devant cette Assemblée générale, fermement convaincus que la revitalisation de cette instance de représentation mondiale est essentielle à la consolidation du droit international et du droit humanitaire en tant qu'instruments rationnels qui permettront de régler les conflits et de faire effectivement face aux menaces.

Il y a quelques semaines, devant cette même Assemblée générale, notre pays est venu réitérer son ferme engagement face au plus grand défi de notre temps, à savoir, éviter

« de voir le fossé qui existe entre les riches et les pauvres s'élargir ... [reflètent] une bien triste réalité, celle d'une pauvreté sans précédent et de l'exclusion sociale ». (A/58/PV.11, p. 8)

L'Argentine a aussi clairement indiqué qu'elle était déterminée à faire en sorte que la mondialisation soit un instrument au service du bien-être universel.

Le Projet « Casques blancs » est un instrument qui permettra de parvenir à cet objectif. Il englobe toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté du monde, tous ceux qui ont une conscience morale. En soulignant que

« les nouveaux défis exigent des solutions différentes et novatrices pour ne pas être laissés à la traîne des changements dans le monde, qu'ils soient technologiques, économiques, sociaux, voire culturels », (ibid., p.10)

la décision d'appuyer tous les efforts en vue d'atteindre ces objectifs a été annoncée devant tous les pays présents dans cette instance universelle. Ce sont là les tâches principales inscrites à l'ordre du jour international. Nous acceptons le défi consistant à trouver de nouvelles idées pour un monde nouveau, en conjuguant différentes idées et en créant les moyens pratiques de les mettre à la disposition des peuples que nous représentons. C'est là notre devoir et le défi que nous devons relever.

Dans ce contexte, maintenir un mécanisme de coopération internationale ne se résume plus simplement à des relations entre pays connaissant des conditions de développement différentes. Il ne suffit plus simplement de démontrer le niveau élevé de

professionnalisme de nos équipes d'intervention rapide. Le moment est venu de réaffirmer notre vocation de solidarité et de générosité. Ceci est particulièrement vrai pour ceux d'entre nous qui ont reçu l'appui de divers acteurs au cours de la dernière crise. Nous avons l'obligation et la volonté de coopérer avec les autres pays, et avec le concours de la communauté internationale, nous sommes prêts à participer au maintien de cet instrument de coopération horizontale.

Comme beaucoup de dirigeants latino-américains l'ont fait remarquer devant cette même instance, le monde se trouve dans une conjoncture où les règles du jeu changent et ce, pour que la communauté internationale reconnaisse ses responsabilités vis-à-vis des situations difficiles dans lesquelles se trouve la majorité des pays périphériques. Par ailleurs, il faut que la communauté internationale poursuive son dialogue sur son rôle face à ces circonstances et sur le profil des volontaires qui participent aux efforts internationaux en vue d'éliminer la faim et la pauvreté et d'intervenir dans les situations d'urgence.

Les « Casques blancs » cherchent à apporter leur contribution à cet échange d'idées afin de collaborer à l'élaboration de modèles appropriés à la réalisation des objectifs du Millénaire promu par l'ONU, et d'appuyer leurs activités d'atténuation des dommages résultant des drames et des catastrophes.

Face à une crise, les peuples font preuve de solidarité et interviennent ensemble dans les domaines de la production et de la santé, ainsi que dans le domaine social. Le volontariat peut intégrer les volontaires de ces épopées quotidiennes afin qu'ils enrichissent les nouveaux modèles de coopération de leur énergie et de leur expérience. Ce modèle, dont nous examinons encore la conception, tout comme d'autres initiatives, exigera que l'on intègre ceux qui ont fait l'expérience directe des crises, de la misère, de la pauvreté et des catastrophes naturelles. Il faudra assurer une formation officielle et la transmettre aux populations ayant connu les mêmes expériences pour qu'elles disposent des instruments issus de la crise. Il faudra constituer des équipes de travail qui se rendront sur le terrain chaque fois que nécessaire. En outre, ce modèle cherchera à définir un type d'action et d'organisation qui pourra être répété par les hommes et les femmes vivant dans le pays. Nous réitérons que nous relèverons le défi qui consiste à faire preuve d'imagination pour créer un monde nouveau, à

conjuguer des idées distinctes et à créer des moyens pratiques pour les mettre au service des peuples que nous représentons. C'est là notre devoir.

Enfin, je voudrais exprimer une fois de plus la profonde reconnaissance de mon gouvernement pour l'appui que cette Assemblée a accordé au Projet « Casques blancs », ainsi qu'à toutes les initiatives qui, d'une façon ou d'une autre, cherchent à alléger la faim dans le monde, objectif qui engage tous les hommes de bonne volonté de notre planète.

**M. Haraguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mon profond respect à l'égard de tous les employés de l'ONU qui se consacrent aux activités d'assistance humanitaire. Ils apportent une contribution admirable aux efforts visant à aider les personnes dans le besoin au risque même de leur vie. Mais malgré cela, il y a souvent des cas où l'assistance humanitaire ne produit pas tout à fait les résultats escomptés en raison d'un manque de coordination entre les donateurs et les organismes des Nations Unies qui s'attaquent à la même crise dans des perspectives différentes.

Nous sommes d'avis qu'une coordination étroite entre les donateurs et les divers organismes humanitaires et une transition sans heurt de l'assistance humanitaire à la reconstruction sont essentielles pour parvenir à des résultats efficaces et qui se renforcent mutuellement, compte tenu de la limitation des ressources dont on dispose. Encore une fois, le Japon demande à tous les donateurs et à tous les organismes humanitaires de travailler en étroite collaboration, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires assurant un rôle central de coordination.

À cet égard, le Gouvernement japonais se félicite du rapport de la Commission sur la sécurité humaine présenté au Secrétaire général en mai dernier, rapport qui aborde avec une grande compétence la question de la nécessité pour les organismes des Nations Unies de faire face à une crise de manière globale et intégrée. Notre délégation a pris la liberté d'envoyer un exemplaire du rapport à toutes les missions à New York et nous espérons que les représentants ici présents auront l'occasion de le lire. Il est écrit dans le rapport que

« l'aide est souvent compartimentée pour différentes catégories de personnes – réfugiés, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur du pays, combattants démobilisés – et reflète les

mandats des organismes qui fournissent une aide, et non pas les besoins d'ensemble ».

Les domaines d'aide sont aussi répartis en fonction des domaines de compétence des diverses institutions : alimentation, éducation, soins médicaux et logement, pour n'en citer que quelques uns.

Mais en réalité, toutes les formes d'activité destinées à aider ceux qui sont dans le besoin ont des répercussions les unes sur les autres. Pour traiter efficacement les besoins réels des personnes qui souffrent, les institutions de l'ONU doivent entreprendre un travail dévoué de façon plus intégrée et plus globale.

Il est également important d'assurer une transition sans heurt de l'aide humanitaire à la reconstruction. Madame Sadako Ogata, ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et Coprésidente de la Commission sur la sécurité humaine a remis en cause la notion d'« après conflit ». Elle nous a exhortés à repenser les dispositions de travail en cours, qui ont été formulées conformément à une division plutôt artificielle et souvent trompeuse entre les activités qui ont lieu pendant les situations de conflit et celles qui doivent être entreprises dans des situations d'après conflit.

Même si les activités changent d'orientation au fil du temps, l'aide humanitaire et au développement doit être dispensée durant toutes les phases d'une crise humanitaire, tant pendant qu'après le conflit. En nous attachant à aider les personnes plutôt que de respecter des mandats institutionnels, nous serons en mesure de produire des résultats et de traiter dans leur intégralité, de la façon la plus efficace qui soit, les problèmes auxquels les personnes sont confrontées.

Sur la base de cette idée, le Gouvernement japonais a lancé une initiative novatrice pour fournir une aide régionale globale au développement en Afghanistan sous le nom d'« Initiative Ogata ». Cette initiative, maîtrisée par le peuple afghan, vise à élaborer et à exécuter des projets spécifiques et réalisables, mettant l'accent sur le redressement de la région et l'autonomisation de la communauté, en coopération étroite avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial. Les projets couvrent nombre de secteurs comme les logements temporaires et les systèmes d'approvisionnement en eau pour la réinstallation des

réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, activités rémunératrices et programmes fondés sur la rémunération alimentaire du travail en vue d'un développement global de la région. Grâce à l'expérience tirée de cette initiative, nous espérons pouvoir mettre au point une méthodologie destinée à appliquer un cadre conceptuel de sécurité humaine à des projets concrets sur le terrain, reflétant les intérêts des bénéficiaires.

Il est également vrai qu'aussi efficaces que soient les institutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies dans leur coordination, les activités d'aide humanitaire ne peuvent être pleinement entreprises sans les ressources financières suffisantes. D'où l'importance des efforts destinés à sensibiliser le grand public. Une fois que le public sera en mesure de mieux comprendre et d'appuyer les besoins humanitaires, il sera plus facile aux pays de verser des contributions en cas de crises humanitaires. Il est donc essentiel à cette fin que les institutions de l'ONU accordent un soin particulier à informer le grand public des résultats tangibles et positifs que leurs activités sont censées produire dans la vie de ceux qui souffrent durant les crises humanitaires.

Pour bénéficier du plus large appui possible à des activités humanitaires reflétant la diversité de la communauté internationale, il est également important que nous nous efforcions d'accroître le nombre de nouveaux donateurs et de respecter une répartition géographique équitable s'agissant du personnel humanitaire employé par les organismes de l'ONU. Dans le même temps, il ne faut pas oublier le prix de l'incapacité d'agir dans le cas de ce que l'on qualifie parfois de « crises oubliées ». Lorsque la chaîne CNN transmet des informations à propos d'une nouvelle crise et des images choquantes de personnes en détresse, cela retient immédiatement l'attention mondiale.

D'un autre côté, lorsqu'une tragédie humanitaire perdure, peu de personnes sont au courant ou s'y intéressent en l'absence de couverture médiatique. Le Japon espère que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres institutions pourront améliorer la situation, par exemple par le biais de la procédure d'appel global aux fins d'aborder les crises oubliées de façon plus efficace. Le Japon continue pour sa part d'acheminer une aide humanitaire à des régions moins en vue comme l'Afrique australe, soit par le biais des institutions de l'ONU ou bilatéralement.

Dans le sillage de l'attaque violente contre le bureau de l'ONU à Bagdad, la question de la sécurité du personnel humanitaire est passée au premier plan des préoccupations internationales. Le personnel humanitaire se retrouve souvent en première ligne durant les phases initiales d'un conflit dans un esprit d'humanité, de neutralité et d'impartialité. Il s'agit d'individus entièrement voués à la noble cause d'aider ceux qui souffrent et qui sont sans défense. Aucune attaque contre ces personnes, quelle qu'en soit la raison, ne saurait être tolérée. Il ne faut pas oublier qu'aucune aide humanitaire n'est possible sans leur présence sur le terrain.

Il est indispensable de veiller à la sécurité du personnel engagé dans les opérations humanitaires de l'ONU. Le Japon se félicite de la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité qui marque un progrès vers une meilleure protection du personnel humanitaire. Il est nécessaire de débattre davantage de la question, y compris celle de l'élargissement de la protection au titre de la Convention existante sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Enfin, je voudrais brièvement évoquer l'importance de la prévention des catastrophes. Outre les désastres d'origine humaine, les catastrophes naturelles entraînent souvent de graves crises humanitaires. Par conséquent, une partie importante des activités d'aide humanitaire a pour objectif l'acheminement de secours aux victimes de catastrophes naturelles. Mais les secours ne constituent qu'une réponse partielle. Un plus large éventail de mesures est requis à cette fin, y compris celles destinées à prévenir les catastrophes naturelles, à savoir l'atténuation et la préparation.

Je tiens à souligner que la prévention des catastrophes est également essentielle à la réalisation des objectifs primordiaux du développement durable. Elle est également indispensable au Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable ainsi qu'au suivi de la Conférence ministérielle du troisième Forum mondial de l'eau.

Le Japon a proposé que l'Assemblée générale adopte une résolution permettant à l'ONU d'organiser une conférence mondiale sur la prévention des catastrophes pour conclure l'examen de la stratégie de Yokohama adoptée en 1994 lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles,

et pour la mettre à jour afin qu'elle reflète fidèlement les principes directeurs du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable, et qu'elle identifie des mesures politiques spécifiques destinées à mettre en oeuvre la stratégie de Yokohama. Je voudrais exhorter les États Membres à appuyer cette résolution. Si elle est acceptée, le Japon voudrait accueillir en janvier 2005 la conférence à Kobé, dans la préfecture de Hyogo, en coopération étroite avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

Je voudrais conclure mes remarques en assurant que le Japon, avec les autres pays donateurs, continuera d'appuyer activement le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres institutions de l'ONU s'occupant d'aide humanitaire.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. Vladimir Tsalko, Président du Comité pour les problèmes des conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl au sein du Conseil des ministres de la République de Bélarus.

**M. Tsalka** (Bélarus) (*parle en russe*) : L'Assemblée générale aujourd'hui examine une question qui est d'une importance toute particulière tant pour mon pays que pour toute la communauté internationale. Avec la catastrophe de Tchernobyl, la civilisation humaine est entrée dans une nouvelle phase de développement dans laquelle le risque technologique, multiplié par le facteur humain, menace sa propre existence.

Nous faisons face à l'heure actuelle à un certain nombre de questions. Sommes-nous parvenus à trouver une solution appropriée à ce défi? Quelle est actuellement la situation dans les régions les plus touchées? Quels sont les efforts à consentir pour améliorer la situation et accroître la capacité de la communauté internationale pour faire face à un éventuel retour de catastrophes de grande échelle liées au rayonnement?

Le Bélarus, où presque 2 millions de personnes résident encore dans des zones contaminées, qui représentent 23 % du territoire du pays, continue de déployer des efforts considérables pour réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Les ressources que nous devons allouer chaque année pour faire face aux problèmes qui ont

suivi la catastrophe de Tchernobyl sont comparables à nos dépenses en matière d'éducation, de santé et de défense. Depuis 1991, nous avons dépensé plus de 13 milliards de dollars pour atténuer l'impact de Tchernobyl. La somme totale des dégâts est évaluée à 235 milliards de dollars. Il est évident que ces dépenses supplémentaires et indispensables auraient pu être allouées aux fins de développement économique et social du pays.

Grâce aux mesures constantes et efficaces prises au niveau national, notre pays a pu limiter au minimum l'impact du rayonnement ionisant. La situation du rayonnement ionisant au Bélarus est stable et fait l'objet d'une surveillance régulière. Cependant, la catastrophe de Tchernobyl a provoqué toute une série de problèmes complexes dans le secteur de la santé et en matière de gestion environnementale et de développement économique des régions touchées.

Une certaine incertitude existe concernant la protection de la santé de la population vivant dans les zones contaminées et les mesures à prendre en la matière. Il n'y a pas encore de consensus international quant à l'impact à long terme d'exposition aux rayonnements de basse intensité sur la population. Cela ne peut être qu'un sujet de préoccupation.

Nous nous félicitons pleinement du rôle instructif et mobilisateur joué par l'ONU pour créer un élan en vue de neutraliser les suites de la catastrophe de Tchernobyl. Ce n'est pas par hasard que la première résolution de l'Assemblée générale sur la question, la résolution 45/190, qui fixait la base politique et institutionnelle nécessaire pour mettre au point toute la coopération internationale sur les questions relatives à Tchernobyl a été appelée une résolution de l'humanisme, de la solidarité et de la charité.

Le rapport du Secrétaire général (A/58/332) à l'examen reflète très complètement les mesures prises les gouvernements des États touchés, en collaboration avec les institutions spécialisées et les autres organes du système des Nations Unies, ainsi que les difficultés actuelles qui s'exposent à la mise en oeuvre de la résolution 56/109 consacrée à Tchernobyl, adoptée à la cinquante-sixième session de l'Assemblée.

Les trois pays les plus touchés – le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine – ont lancé un projet de résolution additionnel sur Tchernobyl, pour adoption

par l'Assemblée générale à la cinquante-huitième session. C'est une mesure logique et cohérente dans la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie proposée dans le rapport de l'ONU intitulé « The Human Consequences of the Chernobyl Nuclear Accident: A strategy for Recovery », qui envisage un passage progressif de la fourniture d'assistance humanitaire au développement des régions touchées.

La mise en oeuvre de cette stratégie est basée sur une démarche globale pour traiter des problèmes survenus après la catastrophe de Tchernobyl, qui incorpore tout un éventail de mesures dans les domaines de la santé, de la réhabilitation sociale et psychologique, de l'assainissement de l'environnement et du développement économique. Cette démarche est basée sur le concept de l'engagement actif des populations touchées dans le processus de relèvement.

Le Gouvernement du Bélarus appuie pleinement cette stratégie et demande que soit renforcée la collaboration internationale, qui est un puissant instrument s'agissant d'alléger les conséquences de la catastrophe. Je voudrais souligner que la tâche la plus importante au stade actuel est de concrétiser des recommandations théoriques en projets réels et en programmes fondés sur la coopération. Ce travail est déjà en cours au Bélarus.

Le 15 octobre 2003 a été signée à Minsk la déclaration des principes du programme international, Coopération pour le relèvement. Le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Direction du développement et de la coopération et un certain nombre d'organisations européennes non gouvernementales ont participé au programme. La Commission européenne, un certain nombre d'États Membres de l'Union européenne et d'autres participants doivent approuver la déclaration sous peu. Je voudrais saisir cette occasion pour appeler tous les pays et organisations internationales intéressés à participer à la mise en oeuvre du programme qui est le premier d'une nouvelle génération d'initiatives relatives à Tchernobyl visant à assurer un développement durable dans les régions touchées. Je suis convaincu que l'ONU possède les connaissances, les techniques et les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre le programme de développement dans les régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

Le Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl et le Forum Tchernobyl de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui ont été créés cette année apporteront probablement une grande contribution à l'élaboration de programmes et projets concrets. Nous espérons que les résultats de ces activités permettront d'améliorer considérablement les conditions de vie des populations touchées par la plus grave catastrophe due aux rayonnements.

J'appelle l'attention sur l'initiative annoncée récemment dans cette salle par le Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus d'organiser à Minsk, en 2006, une conférence internationale à l'occasion du vingtième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Je suis convaincu que la conférence permettra de renforcer la coopération internationale sur les questions liées à la catastrophe de Tchernobyl sur la base des principes de solidarité, de coopération mutuellement bénéfique et de coordination efficace des initiatives bilatérales et multilatérales. Nous voulons inviter toutes les personnes intéressées à participer aux préparatifs et aux travaux de cette conférence internationale.

Pour terminer, j'aimerais inviter les États Membres à appuyer le projet de résolution sur Tchernobyl. J'espère que ces nobles principes serviront de base solide pour renforcer les efforts de la communauté internationale, afin que les populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl puissent avoir de nouveau des conditions de vie décentes.

**M. Kim San-hoon** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation applaudit les efforts des programmes, fonds et institutions des Nations Unies qui offrent et coordonnent l'assistance humanitaire dans le monde entier. Nous remercions également le Secrétaire général de nous avoir fourni une série complète de rapports sur les diverses questions examinées.

L'ONU a une autorité et des compétences sans égales pour apporter l'assistance permettant de sauver des vies aux populations placées dans des situations vulnérables à la suite d'une catastrophe, d'une guerre civile ou d'un conflit. La République de Corée appuie vivement ces efforts et y participe. Cette année, nous avons versé 33 millions de dollars en assistance humanitaire à l'ONU dont 13 millions pour l'Iraq. Nous faisons également ce qui est en notre pouvoir au niveau bilatéral. En particulier, cette année, nous avons

offert une assistance humanitaire de 230 millions de dollars à la Corée du Nord, qui comprend 300 000 tonnes d'engrais, 400 000 tonnes de riz et 50 millions de dollars d'assistance provenant d'associations civiques.

*M. Bennouna (Maroc), Vice-président, assume la Présidence.*

La République de Corée appuie le rôle central joué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans les domaines du plaidoyer, des politiques et de la coordination en matière d'opérations humanitaires. Nous nous félicitons de la procédure d'appel global et des autres mécanismes créés pour renforcer la coopération internationale pour améliorer la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Nous avons la certitude que le nouveau Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, poursuivra activement les réussites de son prédécesseur pour renforcer davantage le travail d'aide humanitaire de l'ONU.

Nos délibérations sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence prennent place après une année qui donne à réfléchir. Bien que la nécessité pour les Nations Unies de continuer leur mission de fournir une aide humanitaire à travers le monde n'ait pas du tout diminué, la menace à la sécurité de son personnel sur le terrain s'est considérablement accrue. Ce message a été douloureusement ressenti lors de l'attaque du siège des Nations Unies à Bagdad, le 19 août. Cette attaque a été condamnée universellement, mais nous devons faire davantage que condamner. En fin de compte, la détermination de l'ONU de poursuivre doit en sortir renforcée, pas affaiblie.

Les États Membres doivent appuyer les efforts de l'ONU en garantissant que l'atrocité du 19 août ne reste pas impunie. En fait, il faut mettre un terme à l'impunité des crimes commis contre le personnel des Nations Unies à travers le monde. Il est profondément décourageant d'apprendre que, bien que plus de 200 civils au service de l'ONU aient perdu la vie du fait d'actes perfides depuis 1992, dans seulement 21 cas des poursuites ont été entreprises par les États Membres concernés pour traduire les auteurs en justice. Les efforts doivent redoubler pour obtenir de meilleurs résultats.

Alors que nous nous concentrons actuellement sur l'Iraq et quelques autres cas très en vue, les

rapports soumis par le Secrétaire général pour les points subsidiaires a) à e) du point 40 de l'ordre du jour nous rappellent qu'une part beaucoup plus grande de l'humanité a besoin d'une aide continue. N'oublions pas les « urgences oubliées ». Il est rare que l'aide humanitaire soit efficace quand l'intervention est de courte durée.

Un bon exemple est la pandémie de VIH/sida, qui a atteint des niveaux de crise dans de nombreux pays en développement. Comme nous en avons discuté lors du dialogue de haut niveau mené un peu plus tôt sur la question durant la présente session de l'Assemblée générale, quand le VIH/sida s'ajoute à d'autres types de besoin humanitaire dans de nombreux pays pauvres, le résultat est une escalade de la vulnérabilité. La lutte contre le VIH/sida doit par conséquent être intégrée aux efforts visant à venir à bout des urgences complexes dans ces pays.

De plus, la République de Corée estime que l'aide humanitaire devrait être vue dans une perspective de redressement et de développement à long terme. À cet égard, nous voyons dans le passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement une importante partie du travail de l'ONU dans la coordination de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons du résultat des délibérations du Conseil économique et social sur la question. Nous espérons que l'examen de ces questions par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et par le Groupe des Nations Unies pour le développement débouchera sur des recommandations utiles.

La République de Corée souligne également l'importance d'un accès sûr et sans entraves du personnel humanitaire aux populations vulnérables, ainsi que de la transparence de l'aide humanitaire. Il va sans dire que l'aide doit atteindre ceux qui en ont besoin. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Nous encourageons les programmes, les fonds et les organismes de l'ONU à prendre davantage de mesures à cet égard, sachant fort bien que les mesures concrètes à prendre varieront en fonction des conditions sur le terrain.

Pour terminer, je souhaiterais réaffirmer l'engagement constant de la République de Corée d'appuyer et de participer activement aux activités humanitaires de l'ONU sur la base des principes de l'indépendance, de la neutralité, de l'impartialité et de l'humanité.

**Mme Enkhsetseg** (Mongolie) (*parle en anglais*) : L'étendue et la nature des faits nouveaux et des tâches redoutables dans le domaine humanitaire sont devenus de plus en plus complexes ces dernières années. Les urgences humanitaires, exacerbées par des conflits de longue durée ou naissants, des épidémies comme le VIH/sida et la fréquence des catastrophes naturelles dans de nombreuses parties du monde, nécessitent de plus en plus une réponse efficace, appropriée et opportune. Afin d'assurer la mise en place d'une telle réponse, nous devons délibérer sur un nombre de questions qui ont été soulevées par le Secrétaire général dans ses rapports soumis au titre du point de l'ordre du jour à l'étude. Ces questions incluent, entre autres choses, le passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement, le financement humanitaire et l'efficacité de l'aide humanitaire, la protection des civils, la préparation aux situations d'urgence, les catastrophes naturelles, les personnes déplacées dans leur pays, et le VIH/sida dans le contexte des urgences.

Tout en s'associant à la déclaration faite plus tôt par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ma délégation souhaiterait faire quelques observations supplémentaires.

Pour que l'aide humanitaire soit adéquate, il faut qu'elle soit proportionnée aux besoins d'une urgence donnée, distribuée équitablement et gérée efficacement. Il semblerait que ces trois points sont interdépendants, et tous peuvent être améliorés. Comme on le voit d'après les rapports du Secrétaire général, il n'y a pas de cohérence dans la manière dont les besoins humanitaires sont évalués actuellement. Les évaluations varient extrêmement, pas seulement d'un pays à l'autre mais également d'année en année. À notre avis, même si évaluer l'adéquation de l'aide humanitaire au besoin est une tâche complexe, un instrument commun d'analyse et de diagnostic d'une situation donnée doit être élaboré, et continuellement utilisé. Ceci aiderait à rétablir la confiance des donateurs en la valeur des évaluations et contribuerait à assurer une distribution plus équitable de l'aide humanitaire.

Un autre domaine qui requiert l'attention est la nécessité d'élaborer des définitions qui précisent clairement les flux d'aide à retenir et qui donnent une description qualitative de l'aide humanitaire afin de rectifier la gênante situation actuelle, où des modes d'utilisation divers de l'aide humanitaire créent un flou

dans la distinction entre aide humanitaire et aide publique au développement. À cet égard, ma délégation souhaite souligner l'importance de l'appel lancé au Conseil économique et social cette année pour que l'aide humanitaire soit fournie d'une manière qui ne joue pas au détriment des ressources dégagées pour une coopération en vue du développement.

Ma délégation appuie fortement l'amélioration du rôle unique et central de l'ONU s'agissant de diriger les opérations et de coordonner l'action humanitaire internationale. Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le rôle important qu'il joue dans la réponse aux crises humanitaires complexes à travers le monde. Ma délégation souhaiterait saisir cette occasion de remercier l'ancien Secrétaire général adjoint Kenzo Oshima pour sa persévérance indomptable et sa direction avisée, ainsi que pour accueillir son successeur, M. Jan Egeland. Nous lui souhaitons de réussir dans ses nouvelles et lourdes responsabilités.

La fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles se sont considérablement accrues au cours des trente dernières années, causant d'énormes pertes humaines et matérielles. Par ailleurs, il est encourageant de noter que du fait d'une meilleure connaissance des zones à risque et des investissements dans les mesures de protection, on a enregistré pendant la même période une réduction sensible du nombre des décès dus à ces catastrophes. Néanmoins, le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, qui vise à assurer une meilleure préparation et à réduire l'incidence des catastrophes naturelles continue de poser un grave obstacle. Il est incontestable que le moyen le plus efficace d'atténuer les effets des catastrophes naturelles est de disposer des capacités suffisantes aux niveaux tant national que local, dont un système d'alerte avancée efficace et fiable, une évaluation des situations d'urgence exacte et rapide avec la participation active des donateurs, un plaidoyer en temps voulu et une coordination cohérente ainsi qu'une plus grande synergie entre tous les acteurs principaux.

En tant que pays caractérisé par une densité de population très faible, un vaste territoire et des infrastructures limitées, l'extrême vulnérabilité de la Mongolie aux catastrophes naturelles ne fait qu'ajouter à sa fragilité. La Mongolie est exposée à un certain nombre de catastrophes, tels que les sécheresses, les incendies de forêts, les inondations, les tremblements

de terre et le *dzud* qui entraîne des hivers extrêmement rigoureux aux violentes tempêtes de neige. Ces quatre dernières années, la Mongolie a été durement frappée par des sécheresses successives en été et par le *dzud* en hiver. Les effets sur la population ont été considérables par suite des conséquences économiques et sociales dévastatrices des catastrophes naturelles et de leur impact sur une économie faible et vulnérable en pleine transition. Lors des deux premiers hivers, mon gouvernement, en collaboration avec l'ONU, a dû mobiliser l'appui international grâce à des appels d'urgence. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux de leur aide et concours généreux afin d'atténuer les conséquences de cette catastrophe.

Vu que les catastrophes naturelles – notamment le *dzud*, les sécheresses et les incendies de forêts – sont des phénomènes périodiques, mon gouvernement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec l'appui financier des donateurs, a entrepris de mettre au point une stratégie à long terme de planification préalable et de gestion des catastrophes en complément des mesures immédiates de secours. Les mesures législatives et administratives qui s'imposent ont été prises pour développer les capacités nationales en matière de planification préalable et de gestion des catastrophes, notamment pour transférer, du contrôle militaire au contrôle civil, la responsabilité en matière de gestion des catastrophes. Nous attendons avec intérêt de poursuivre la coopération en vue du renforcement de la préparation et des capacités de réaction en cas de catastrophe naturelle aux niveaux local, national et régional.

Enfin et surtout, ma délégation souhaite reprendre les propos tenus par d'autres pour souligner l'importance qu'il y a à assurer la sûreté et la sécurité des agents humanitaires, notamment le personnel de l'ONU. À cet égard, je voudrais une fois encore réitérer que la Mongolie ainsi que d'autres nations, condamne fermement l'attentat barbare contre le Bureau de l'ONU à Bagdad en août dernier. Les membres du personnel de l'ONU sont des émissaires de la paix. Aux quatre coins du monde, – dans des conditions les plus difficiles et parfois dangereuses – ils consacrent leur vie à aider les personnes dans le besoin. Nous rendons hommage à feu Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial, à ses collègues et à de

nombreux autres qui se sont voués aux idéaux de l'humanité.

**M. Kazykhanov** (Kazakhstan) (*parle en russe*) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (A/58/332) présenté au titre du point 41 c) de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ». Ce rapport présente un bilan complet de la mise en oeuvre de la résolution 56/109 de l'Assemblée générale.

Depuis l'adoption de la résolution 56/109, la communauté internationale et les trois États les plus touchés par la catastrophe de Tchernobyl ont déployé des efforts considérables pour surmonter les conséquences de cette catastrophe. À cet égard, nous voudrions faire l'éloge du travail réalisé par la mission interinstitutions internationale composée de spécialistes de différentes disciplines, qui a étudié les conséquences humaines de la catastrophe de l'accident dans le cadre d'une nouvelle évaluation de la situation concernant Tchernobyl, effectuée par l'Organisation des Nations Unies. Le rapport de la mission sur cette question, lancée à New York en février 2002, a imprimé un nouvel élan au travail réalisé par l'ensemble de la communauté internationale pour mettre en oeuvre une série d'initiatives dans la région en matière de santé, de développement socioéconomique et de protection de l'environnement.

Le Kazakhstan se félicite des mesures concrètes citées dans le rapport du Secrétaire général et prises par les États Membres pour renforcer la coopération avec le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Nous estimons que les résultats obtenus à cet égard constituent un exemple concret du travail conjoint et ciblé des gouvernements et de l'ONU dans la mise en oeuvre des accords conclus.

L'exécution de ces projets tels que celui qui a été mis sur pied avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour établir des centres de réadaptation sociale et psychologique dans la Fédération de Russie et en Ukraine, le programme commun de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) visant à réduire la quantité de rayonnements ionisants auxquels la consommation de denrées alimentaires contaminées expose la population, et des programmes visant notamment à favoriser le développement de l'agriculture dans les régions touchées, témoigne du sérieux avec lequel sont envisagés des moyens efficaces pour traiter ces problèmes. Le Kazakhstan voudrait également rendre hommage à la communauté des donateurs pour l'assistance qu'elle a fournie dans plusieurs projets afin d'étudier, d'atténuer et de minimiser les effets de la catastrophe de Tchernobyl. Nous considérons cette assistance comme à la fois extrêmement opportune et essentielle.

En même temps, nous souscrivons aux observations contenues tant dans le rapport du Secrétaire général que dans les rapports des gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine reproduits en annexe, selon lesquels la situation actuelle concernant le problème de Tchernobyl nécessite le renforcement de la coopération et la coordination internationales pour mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les divers projets et accords relatifs à Tchernobyl. Nous estimons également qu'il convient de renforcer le rôle des activités d'information et de diffusion afin d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les faits survenus dont l'ampleur et les conséquences sont aussi dévastatrices que la catastrophe de Tchernobyl. À cet égard, ma délégation appuie la proposition tendant à ce que le 26 avril soit proclamé Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents et de catastrophes radiologiques. Nous appuyons également le projet de résolution sur Tchernobyl qui sera soumis à l'Assemblée générale à la présente session et nous nous en porterons coauteurs.

La tragédie de Tchernobyl qui touche en particulier trois États constitue un événement qui a été profondément ressenti dans mon pays sur le territoire duquel l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk était situé – un lieu où environ 500 engins nucléaires ont explosé lors des essais il y a plus de 40 ans. Ces essais ont infligé des dommages considérables à la santé de la population et à l'environnement du Kazakhstan. D'après les statistiques, 1,5 millions de personnes à peu près ont reçu de très fortes doses de radioactivité. Les habitants

de la région de Semipalatinsk ont le plus fort taux de cancers de tout le Kazakhstan. Depuis 1950, le taux de mortalité infantile y a été multiplié par 10, et l'espérance de vie chute régulièrement.

Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale pour l'assistance humanitaire et socioéconomique qu'elle nous fournit, en plus d'une aide à la rénovation de l'environnement dans la région de Semipalatinsk. Dans le même temps, nous constatons qu'il est vivement nécessaire d'accroître les efforts de la communauté internationale en vue d'appliquer les dispositions des résolutions pertinentes sur Semipalatinsk, ainsi que les recommandations sur la mobilisation des ressources financières.

La catastrophe de Tchernobyl reste un problème extrêmement grave, non seulement pour les pays affectés le plus directement, mais bien pour le monde entier. Nous sommes persuadés que pour atténuer et résorber les conséquences de cette tragédie, comme celles de la tragédie de la région de Semipalatinsk, il faut une mise en oeuvre efficace des décisions prises au sujet de ces problèmes. Pour donner une nouvelle impulsion à la coopération dans ce domaine, nous devons améliorer la coordination et l'interaction entre toutes les parties impliquées dans ce processus, aux niveaux national, régional et mondial.

**M. Morales** (Panama) (*parle en espagnol*) : La délégation de Panama a l'honneur de prendre la parole durant cette séance plénière pour aborder le point 40 b) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, au nom du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et de Panama.

Nos pays attachent une importance particulière à l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale (ALIDES), en tant que cadre politique sous-régional qui donne une expression institutionnelle à l'engagement de l'Amérique centrale en faveur du développement durable.

L'ALIDES a été un mécanisme apte à établir nos priorités au niveau sous-régional en matière économique, sociale, politique, culturelle et environnementale. Grâce à cette initiative, l'Amérique centrale a pu renforcer la coordination de l'assistance humanitaire, des secours en cas de catastrophe et de l'aide économique spéciale pour la région.

Par le biais de l'ALIDES, nous, nations d'Amérique centrale, avons concentré nos efforts pour

parvenir à une plus large et plus efficace concertation de nos politiques macroéconomiques et à une modernisation plus rapide de nos infrastructures d'énergie, de transport et de télécommunications. Cette Alliance a également joué un rôle considérable dans les avancées significatives que nous avons enregistré dans la consolidation de la paix, sur la base de processus démocratiques et d'un respect inébranlable pour les droits de la personne, comme en ce qui concerne la sécurité de nos citoyens et l'intégration régionale.

Malgré ce qui précède, nous notons avec inquiétude la réduction significative au cours des deux dernières années des contributions non remboursables offertes par les pays donateurs, que ce soit au niveau régional ou au niveau national. Ceci s'est produit à un moment où les ressources d'investissement se sont considérablement amoindries dans toute la région d'Amérique centrale.

Toutefois, nous tenons à souligner à cette occasion le travail que réalise, dans le cadre du schéma d'ALIDES, le Centre pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC). Ce Centre aide nos pays à élaborer des stratégies plus efficaces pour atténuer l'impact des catastrophes naturelles. Il a consacré des efforts considérables à la mise en place de réseaux d'alerte rapide dans les différents pays de la région.

Nous, pays d'Amérique centrale, nous félicitons de ce que le Conseil d'administration du CEPREDENAC ait décidé d'organiser le forum régional « Mitch +5 », conformément aux dispositions du Cadre stratégique visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et les effets de ces dernières en Amérique centrale et du Programme régional CEPREDENAC-Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la gestion des risques en Amérique centrale.

Nous avons aussi le plaisir de pouvoir annoncer la récente signature à Bruxelles d'un accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, qui renforce la démarche du dialogue de San José et couvre également des questions relatives à l'économie, aux migrations et à la lutte internationale contre le terrorisme international. Cet instrument, qui est l'aboutissement de négociations très cordiales, représente un pas important vers un renforcement des relations entre les

deux régions et vers la promotion de l'intégration en Amérique centrale.

De même, nous estimons qu'il est particulièrement important d'informer les États Membres des Nations Unies que le 12 décembre 2002, au siège européen de la Banque mondiale à Paris, des représentants d'organismes de développement bilatéraux et multilatéraux ont réaffirmé leur détermination de créer le Couloir biologique mésoaméricain. Notre Couloir biologique, qui couvre une surface équivalente à celle de la Grande-Bretagne et représente 20 % du territoire de l'Amérique centrale, protège une zone qui va du sud du Mexique jusqu'au Panama. Ces espaces protégés abritent 24 000 espèces végétales et plus de 500 types de mammifères.

Nous, pays d'Amérique centrale, souhaitons réaffirmer notre souhait de pouvoir continuer à compter à l'avenir sur l'appui de la communauté internationale et du système des Nations Unies, car celui-ci est vital pour nous permettre d'atteindre les objectifs qui figurent dans le plan d'action de notre Alliance pour le développement durable. En effet, c'est seulement en mobilisant des ressources adéquates pour soutenir cette initiative que nous serons en mesure de soulager l'extrême pauvreté, de protéger notre environnement et d'apporter à notre sous-région les bienfaits du développement durable.

Comme preuve de l'engagement non seulement de chacun de nos pays à titre individuel, mais aussi de la région dans son ensemble, nous présenterons à nouveau le projet de résolution sur l'assistance et la coopération internationales en faveur de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale. Pour ce projet de résolution, nous sollicitons l'appui vigoureux des autres États Membres des Nations Unies.

**M. Mekel** (Israël) (*parle en anglais*): Je souhaiterais consacrer mon intervention au point subsidiaire 40 e), qui s'intitule « Assistance au peuple palestinien ». Il est regrettable que la question faisant l'objet de ce point de l'ordre du jour ait été gravement déformée au cours de ce débat.

Israël soutient les efforts déployés par les pays donateurs et la communauté internationale en vue de soulager la détresse de la population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza. Israël est sensible aux besoins humanitaires et économiques du peuple palestinien et

estime que répondre à ces besoins est dans l'intérêt fondamental d'Israël.

La fourniture d'une aide au peuple palestinien est l'un des éléments primordiaux de la politique israélienne, car nous pensons que stimuler la croissance de l'économie palestinienne et améliorer le bien-être de la population sont des mesures fondamentales pour l'avenir de notre région.

En Israël, en dépit des inquiétudes croissantes liées à la sécurité, nous nous sommes efforcés, dans toute la mesure du possible, d'assurer un flux constant d'aide alimentaire, médicale et humanitaire ainsi que d'autres produits essentiels. Nous avons tout mis en oeuvre pour garantir que nos précautions légitimes en matière de sécurité affectent aussi peu que possible la vie et l'activité économique palestiniennes.

Nous nous félicitons également des efforts consentis par les États Membres, ainsi que par des institutions et organismes internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Israël est déterminé à faire en sorte que ces organisations soient en mesure de s'acquitter de leur mandat humanitaire et de développement, en dépit de la situation extrêmement difficile qui règne sur le terrain en matière de sécurité.

Lors du débat sur ce point de l'ordre du jour, l'Observateur de la Palestine n'a eu de cesse d'évoquer la détérioration des conditions économiques et humanitaires des Palestiniens, en rejetant la faute sur les mesures de sécurité prises par Israël.

S'il est malheureusement vrai que les souffrances endurées par les Palestiniens s'aggravent, présenter les actions entreprises par Israël comme la cause de ces épreuves est malhonnête. Cela revient à ne présenter que la moitié des faits.

La réalité est que le calvaire palestinien est le résultat de deux facteurs, d'une part la corruption des dirigeants palestiniens et, d'autre part, les attaques terroristes palestiniennes.

Je voudrais m'arrêter en premier lieu sur la corruption. Il y a un mois, le Fonds monétaire

international (FMI) a révélé qu'un audit effectué par ses soins avait mis en lumière le fait que le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, avait, de 1995 à 2000, détourné quelque 900 millions de dollars du budget de l'Autorité palestinienne vers un compte bancaire spécial placé sous son contrôle personnel. Selon le représentant du FMI, Karim Nashashibi, l'argent, provenant de recettes fiscales collectées par Israël et remises à Arafat, a servi à effectuer des investissements dans 69 entreprises commerciales nationales et étrangères, dont le nom des propriétaires n'avait pas été divulgué. Le rapport du FMI n'est guère surprenant. Il ne fait que confirmer ce que l'on sait depuis longtemps concernant la nature corrompue d'Arafat et des dirigeants palestiniens.

Par exemple, un audit de l'Union européenne a révélé que 20 millions de dollars en provenance d'Égypte, censés servir à la construction de logements sociaux, ont en fait été utilisés pour construire un immeuble de luxe qui a été donné aux principaux représentants de l'Autorité palestinienne et aux amis d'Arafat. L'an dernier, Jaweed al-Ghoussein, l'ancien Président du Fonds national de la Palestine, a révélé qu'Arafat avait puisé plus d'un demi-milliard de dollars dans les fonds publics palestiniens pour les transférer vers ses propres comptes personnels.

Au fil des ans, Arafat s'est constitué une fortune personnelle bien supérieure à 1 milliard de dollars. Avec des despotes vénaux comme Arafat qui refusent de passer le flambeau du pouvoir, la communauté internationale ne peut accepter rien moins que la transparence totale s'agissant de l'aide qu'elle accorde à la population palestinienne.

Cet argent n'est pas seulement pillé à des fins personnelles, il est aussi détourné pour financer le terrorisme, la deuxième et plus grave cause des souffrances palestiniennes.

À la suite de la signature des Accords d'Oslo de 1993, Israël a consenti d'importants efforts pour faciliter la coopération économique israélo-palestinienne dans le cadre du processus de paix. Il en est résulté une croissance notable du commerce et de l'emploi palestiniens en Israël, ainsi que d'autres formes de coopération économique, ce qui a duré de 1994 jusqu'à l'actuelle explosion de violence.

Israël, en coopération avec l'Autorité palestinienne, a mis en oeuvre toute une gamme de mesures, depuis 1994, visant à promouvoir et à

améliorer la circulation des biens et de la main-d'oeuvre des zones sous autorité palestinienne vers Israël. En outre, des zones industrielles ont été construites sur le territoire de l'Autorité palestinienne grâce notamment à d'importants investissements et à des mesures d'incitation de la part d'Israël. Ces mesures ont eu un impact positif non négligeable sur l'économie palestinienne.

Toutefois, la décision prise par les dirigeants palestiniens, au lendemain du Sommet de Camp David de juillet 2000, de recourir à la violence comme instrument politique, a sabordé la coopération israélo-palestinienne et a forcé Israël à appliquer des mesures de sécurité exceptionnelles pour se protéger du terrorisme palestinien. La grave menace à la sécurité que constitue le terrorisme palestinien rend ces mesures indispensables si Israël entend assumer ses devoirs d'État souverain et protéger la vie de ses citoyens.

Il convient de souligner que l'objectif des précautions de sécurité n'est nullement d'infliger des soi-disant punitions collectives. Israël n'a nullement l'intention de faire souffrir outre mesure la population palestinienne. Il entend au contraire garantir la sécurité des citoyens israéliens dont la vie est chaque jour menacée.

Le rapport du Secrétaire général (A/58/88) reconnaît que les attentats terroristes palestiniens contre les Israéliens sont l'une des causes de la crise actuelle. Le défi qui se pose à Israël est de tout mettre en oeuvre pour protéger ses citoyens tout en limitant, autant que possible, l'effet des mesures renforcées de sécurité sur la population palestinienne, au sein de laquelle les terroristes se cachent et opèrent, en violation du droit international humanitaire. Voilà qui n'est pas tâche aisée et nous confronte à de douloureux dilemmes entre des droits de l'homme contradictoires, le plus important d'entre eux étant le droit même à la vie. Israël a pris des risques calculés pour allier besoins en matière de sécurité, d'une part, et besoins humanitaires, de l'autre.

En dépit de la réalité difficile créée par les terroristes, qui n'ont de respect pour la vie ni pour la loi, la politique israélienne n'épargne aucun effort pour réduire les dommages causés à la population civile et pour éviter tout amalgame entre cette dernière et les terroristes qui, sans pitié, utilisent les civils comme boucliers humains. Si le calme prévaut dans une zone

donnée, alors des améliorations sont apportées dans cette région, indépendamment des autres. En outre, Israël prépare avec la communauté des donateurs et les institutions du système des nations Unies des mécanismes visant à optimiser et à faciliter les activités humanitaires, ainsi que l'accès et la circulation dans les conditions sécuritaires actuelles. Cet effort est d'ailleurs relevé dans le rapport du Secrétaire général.

Le 25 mai 2003, en adoptant la Feuille de route, le Gouvernement israélien a immédiatement amorcé la mise en oeuvre de mesures visant à améliorer les conditions de vie de la population palestinienne, anticipant le respect par l'Autorité palestinienne de son obligation principale au regard de la Feuille de route, à savoir le démantèlement des infrastructures terroristes.

Ces mesures israéliennes comprenaient notamment : le transfert des responsabilités israéliennes en matière de sécurité à l'Autorité palestinienne à Gaza et le retrait des forces israéliennes dans cette zone; l'autorisation accordée à 40 000 ouvriers et commerçants palestiniens d'entrer quotidiennement en Israël depuis la Cisjordanie et la bande de Gaza, afin de renforcer l'économie palestinienne; l'autorisation accordée à 15 000 ouvriers supplémentaires d'aller travailler quotidiennement dans les zones industrielles spéciales situées entre Israël et les régions sous contrôle palestinien, donnant ainsi une impulsion à l'économie palestinienne; l'ouverture de centres de transport permettant l'accès quotidien de 2 000 camions chargés de marchandises, de produits frais et de matériaux bruts vers et hors de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en provenance d'Israël, de la Jordanie et de l'Égypte; l'autorisation d'entrée des touristes à Bethléem et à Jéricho, une importante source de revenus pour l'économie palestinienne; l'élimination des barrages routiers et des postes de contrôle partout en Cisjordanie et à Gaza, afin d'améliorer la liberté de mouvement de la population palestinienne; et l'extension de la zone de pêche palestinienne à 12 miles des côtes de Gaza afin de consolider ce secteur économique clef.

Malheureusement, l'Autorité palestinienne, pour sa part, n'a rien fait pour remplir l'obligation que lui faisait la Feuille de route de combattre les organisations terroristes, et les terroristes se sont servis de toutes les tentatives israéliennes d'améliorer la vie quotidienne des Palestiniens pour redoubler systématiquement leurs attaques contre les citoyens

israéliens. Ils ont profité de l'accroissement de la liberté de circulation pour se livrer à la contrebande des armes entre les villages et les villes; ils ont profité de cette liberté accrue pour faire passer clandestinement des fugitifs, des obus de mortier, des roquettes et même des ceintures d'explosifs entre les villages et les villes. Ils ont profité des déplacements de travailleurs vers Israël pour infiltrer les villes israéliennes et y perpétrer des attentats-suicide.

Bien que frappé à d'innombrables reprises par des actes terroristes meurtriers et des attentats-suicide, Israël a poursuivi sa politique de détente, jusqu'au 19 août, jour où un kamikaze, abusant des largesses économiques accordées par Israël aux Palestiniens, a infiltré Jérusalem pour se faire exploser dans un bus : 23 personnes, dont six enfants et nouveau-nés, ont péri et plus de 130 ont été blessés. Il va sans dire qu'Israël n'a pas eu alors d'autre choix que de réinstaurer les mesures de sécurité nécessaires pour protéger sa population.

Tout cela pour dire que si la population civile locale vit dans des conditions aussi pénibles, la faute en revient avant toute chose aux terroristes eux-mêmes et à l'Autorité palestinienne qui, en dépit des obligations contractées au titre de la feuille de route, donne carte blanche aux terroristes. Or, le terrorisme frappe aussi bien les Israéliens que les Palestiniens; pour mettre fin à cette situation, il faut tout d'abord mettre un terme aux violences et au terrorisme.

Aussi, lorsque la délégation palestinienne affirme ici, aujourd'hui, que les mesures de sécurité prises par Israël sont à l'origine de la crise économique et humanitaire qui affecte les Palestiniens, elle ferme les yeux sur le lien de causalité. Sans le terrorisme, on n'aurait pas besoin d'une sécurité renforcée, avec son lot de conséquences préjudiciables sur les plans économique et humanitaire.

Si l'Observateur de Palestine est sincèrement préoccupé par le sort de la population dans les territoires, il devrait, en ce moment même, s'adresser aux organisations terroristes qui agissent à l'intérieur des territoires sous contrôle de l'Autorité palestinienne pour faire cesser les violences au lieu de reprocher à Israël de se protéger.

En fin de compte, le bien-être et la sûreté des populations palestinienne et israélienne ne seront assurés qu'une fois que la partie palestinienne se sera pleinement acquittée de son obligation de combattre et

démanteler le terrorisme, conformément au droit international, aux résolutions de l'ONU et à la feuille de route. C'est cette condition qui rendra inutiles les mesures de sécurité israéliennes et ouvrira la voie à des négociations pacifiques, fondées sur une reconnaissance et un compromis mutuels, seuls garants du bien-être, de la prospérité et de la sécurité des peuples de la région.

**M. Zenna** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : La délégation éthiopienne voudrait adresser ses remerciements au Secrétaire général pour le rapport très complet sur l'aide humanitaire d'urgence à l'Éthiopie, qu'il a présenté au titre du point 40 b) de l'ordre du jour. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous félicitons M. Jan Egeland de sa nomination au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Nous rendons également hommage à son prédécesseur à la tête du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Kenzo Oshima, pour le remarquable travail accompli durant ces années éprouvantes.

Cela fait 30 ans que l'Éthiopie est victime d'une sécheresse chronique, qui varie dans la durée et l'intensité. Au début des années 70 jusqu'au milieu des années 80, la sécheresse a causé des souffrances considérables et d'innombrables décès. Sur les 10 dernières années écoulées, entre trois et quatre ont été marquées par la sécheresse. Si, durant cette période, la fréquence des sécheresses et l'étendue des zones touchées ont accusé un accroissement rapide, les morts imputables à la famine et les souffrances humaines ont pu être jugulées.

En termes de superficie touchée et de nombre de victimes, la sécheresse de 2002-2003 est la plus grave qu'un pays ait jamais connue. D'après les estimations de l'équipe d'évaluation pluri-institutionnelle, au début de janvier 2003, 13,2 millions de personnes au total, soit 20 % de la population, étaient exposées et avaient besoin de 1,4 million de tonnes de denrées alimentaires.

Il a été possible de porter secours à un grand nombre de personnes grâce à la réserve de sécurité alimentaire éthiopienne, conçue pour satisfaire, pendant quatre mois environ, les besoins urgents de denrées alimentaires de quatre à cinq millions de personnes. En outre, un nouveau record de souffrances a pu être évité grâce au système d'alerte rapide digne

de ce nom et à la mobilisation lancée par le Gouvernement, les institutions de l'ONU, les organisations non gouvernementales, les représentants des donateurs et les organes d'information, conjugués à l'intervention généreuse et opportune des donateurs.

C'est l'occasion pour moi de remercier tous ceux qui sont venus à notre aide, en particulier les États-Unis, l'Union européenne ainsi que les institutions, les fonds et les programmes de l'ONU.

Je voudrais également remercier S. E. M. Kofi Annan pour la détermination et l'intérêt dont il a fait preuve en s'adjoignant un conseiller personnel chargé de l'aider à trouver des solutions durables au problème de la région.

Aider à sauver des millions de vies menacées est fort noble. Mais cela ne résout pas les problèmes fondamentaux qui exposent les Éthiopiens à des sécheresses chroniques. La mesure prioritaire à prendre sur le long terme consiste à renforcer le potentiel de croissance de pays comme l'Éthiopie. Pour y parvenir, il est essentiel d'associer secours et développement et, comme l'a dit le Secrétaire général, de lancer une deuxième révolution verte en Afrique. De cette façon, nous pourrions réduire la pauvreté et prévenir avec succès la famine et la malnutrition qui sont les fléaux du continent.

Dans le même ordre d'idée, au moment de lancer l'initiative « Millenium Challenge Account » (« Compte du Millénaire »), le Président Bush a insisté sur le fait que cette aide serait utilisée pour accroître les récoltes là où la faim se fait le plus ressentir. Nous espérons qu'il en sera bientôt ainsi. L'Union européenne s'est, elle aussi, engagée à rechercher des solutions durables à long terme au problème de la sécurité alimentaire en Éthiopie. L'Union européenne a promis de fournir une aide financière au titre de son budget et de l'Accord de Cotonou. Nous leur sommes reconnaissants de ce précieux appui.

Afin d'atténuer les effets de la sécheresse chronique et de garantir la sécurité alimentaire à court terme, le Gouvernement éthiopien prend actuellement des mesures qui concernent, notamment, la récupération de l'eau, la réinstallation, l'agriculture de conservation, la production de bétail et la commercialisation. Le programme actuellement mis en oeuvre par le Gouvernement a pour objectif d'éviter au maximum les problèmes économiques et sociaux liés à la réinstallation. Entièrement volontaire, il évite de

mêler des personnes de cultures et langues différentes afin de minimiser les problèmes sociaux susceptibles de naître entre les nouveaux arrivants et la population locale. Pour atténuer la gravité des problèmes sociaux qui découlent de la compétition entre colons et populations locales pour les ressources, le programme est planifié et exécuté au niveau local avec la pleine participation des communautés.

Conscient qu'une simple croissance économique ou une augmentation de la productivité agricole n'élimineront pas les déficiences alimentaires, le Gouvernement s'est attaché à mettre en oeuvre des politiques axées sur l'élimination de la pauvreté. À cette fin, le programme de réduction de la pauvreté et de développement durable du pays a été mis en place sur la base d'une industrialisation à dominante agricole et de la sécurité alimentaire, sur fond de réforme du système judiciaire et de la fonction publique, de bonne gouvernance, de décentralisation, d'autonomisation et de renforcement des capacités.

La stratégie de l'Éthiopie en matière de sécurité alimentaire vise à considérer tant l'offre que la demande, les deux faces de l'équation alimentaire : disponibilité et droits. Elle pourrait être réalisée en assurant la sécurité alimentaire aux niveaux national et familial. Notre stratégie vise essentiellement à faire face à l'insécurité alimentaire chronique, au déficit des précipitations et à la question des zones de pâture.

Tout en disant notre gratitude envers la communauté internationale pour l'assistance humanitaire généreuse et opportune qu'elle a apportée au peuple éthiopien touché par la sécheresse, je l'adjure d'aider le Gouvernement dans ses efforts visant à éliminer les causes profondes de la pauvreté et de la famine.

**M. Taha** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à remercier le Secrétaire général pour son rapport remarquable (A/58/225) présenté dans le cadre du point 40 b) de l'ordre du jour, ainsi que pour les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales affiliées aux Nations Unies. Nous aimerions également remercier tous les pays frères et amis qui n'ont cessé de nous fournir leur aide – surtout durant et avant la période couverte par ce rapport – pendant laquelle le Soudan a été confronté à de nombreux problèmes liés à des causes naturelles et autres.

La volonté manifestée par mon gouvernement d'établir la paix sur tout le territoire du Soudan est inébranlable. Toute personne participant au processus de paix est consciente que le Gouvernement n'a épargné aucun effort pour instaurer la paix et mettre fin à la guerre, afin de nous permettre de mobiliser efficacement nos efforts et d'exploiter nos nombreuses ressources pour le bien-être et le développement de notre population et de fournir assistance et appui aux organisations régionales pour réaliser le développement dans toute la région.

Nous avons enregistré des progrès considérables cette année vers l'établissement de la paix au Soudan. En fait, nous sommes presque parvenus à notre but. Je pense que le cycle de pourparlers en cours au Kenya sera le dernier et que nous parviendrons à mettre fin à la plus longue guerre civile sur le continent africain.

Dans un esprit d'optimisme, je pense être en mesure de dire qu'on a jeté les bases indispensables à la réalisation de progrès vers la conclusion d'un accord définitif. Nous pensons que les encouragements considérables et la réponse positive que nous avons reçus de la communauté internationale, tels que reflétés dans les déclarations de nombreux pays et organisations régionales dans cette salle, apaiseront les peurs des États et des organisations quant à notre capacité d'ouvrir un nouveau chapitre de notre histoire.

La sauvegarde de la paix requiert des efforts et une résolution beaucoup plus importants que la réalisation de la paix elle-même. Nous aimerions nous associer aux conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général, en particulier en ce qui concerne la nécessité urgente de préserver la sécurité et de créer des institutions sociales après l'établissement de la paix. Nous nous associons également aux observations figurant au paragraphe 103 du rapport, qui indiquent que les partenaires en matière d'assistance doivent oeuvrer d'urgence pour créer des mécanismes capables de consolider les fondements de toute paix négociée.

Nous avons élaboré un certain nombre de plans et de stratégies qui couvrent la période d'après conflit. À ce propos, je voudrais mentionner les fonds qui ont été créés, ou sont en cours de création, destinés à assister à la reconstruction dans le Sud, que ce soit sous l'égide de la Ligue des États arabes ou d'autres instances. On a également créé un fond de reconstruction lors du Sommet islamique qui s'est tenu récemment en Malaisie afin d'appuyer la reconstruction dans le Sud.

Au niveau national, le Gouvernement soudanais a créé un fond pour la reconstruction du Sud et des régions affectées par la guerre. Ce fond a dépassé la phase de planification, de détermination des stratégies et d'évaluation des besoins et a commencé à mobiliser l'assistance. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées s'engageront également dans cet effort de reconstruction, car leur engagement nous permettra effectivement de reconstruire et de consolider les fondements de la paix.

**M. Amirbayov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies est une question particulièrement importante pour notre pays en tant que principe.

L'expérience de ces 10 dernières années a montré que l'acheminement efficace et à temps de l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés et aux personnes déplacées qui souffrent de divers conflits en cours dans le monde entier dépendait de la disponibilité des ressources locales, régionales et internationales. La capacité de faire face à cette tâche redoutable va bien au-delà de celle des États ou des organisations pris isolément et nécessite une réaction collective des grands acteurs à tous les niveaux. En outre, cela nécessite une coordination efficace entre les acteurs humanitaires qui sont toujours plus nombreux dans le domaine – et possèdent diverses compétences, mandats et ressources – et leur collaboration avec les autorités locales. Dans le cadre de l'effort humanitaire, les autorités locales doivent à leur tour veiller à ce que le personnel puisse opérer sans entrave et en toute sécurité sur le terrain.

Tout en sachant que la responsabilité fondamentale à trouver une solution au problème des réfugiés et des personnes déplacées relève des pays concernés, nous ne pouvons ignorer le fait que les efforts nationaux à cette fin peuvent différer d'un pays à un autre. La substance et la qualité de ces efforts peuvent certainement différer en fonction de facteurs tels que la sécurité et l'état de développement d'un pays, la disponibilité de ressources extrabudgétaires et l'expérience d'un pays à gérer les situations des réfugiés.

Cela est certainement vrai dans les situations où des pays souffrent des conséquences d'un conflit qui dure. L'Azerbaïdjan, un petit pays en développement

avec une économie en transition et une population de huit millions d'habitants, a, durant 15 ans, accueilli un million de réfugiés et de personnes déplacées du fait de l'agression armée et de l'occupation continue par l'Arménie de territoires de l'Azerbaïdjan.

Dix ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité, dans ses quatre résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), et l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/114, « Assistance internationale d'urgence aux réfugiés et personnes déplacées en Azerbaïdjan », adoptée à sa quarante-huitième session, ont exprimé leur vive préoccupation face à la situation humanitaire en Azerbaïdjan et appelé tous les États et organisations à fournir une assistance financière, médicale et matérielle suffisante aux réfugiés et aux personnes déplacées dans mon pays. Au nom de ces personnes, je voudrais remercier tous ceux qui ont fourni et continuent de fournir une assistance humanitaire vitale à ce groupe vulnérable de personnes.

Mais en dépit des contributions des donateurs et des actions des acteurs humanitaires concernés, le caractère durable de ce conflit armé et le manque de progrès sur la voie d'un règlement ont eu des effets négatifs sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Azerbaïdjan. En raison de financements insuffisants et d'un manque d'assistance humanitaire, nous recherchons tous les moyens possibles d'assurer des réponses immédiates aux besoins actuels des réfugiés et des personnes déplacées, même si le règlement à long terme de ce problème est inévitablement lié au règlement du conflit et au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur lieu d'origine.

Le volume décroissant de l'assistance humanitaire, accompagné par le départ des organismes d'aide étrangers qui ont contribué à la fourniture de nourriture et de moyens matériels aux camps de réfugiés durant la dernière décennie, a causé désespoir et frustration, surtout au sein des populations affectées. Des transformations économiques considérables et des ressources financières limitées ont réduit la capacité de l'Azerbaïdjan à assurer des services sociaux de base aux réfugiés et aux personnes déplacées. Aujourd'hui, le volume de l'assistance humanitaire ne couvre pas les besoins les plus urgents de cette catégorie fragile de notre société.

Il reste que le Gouvernement de l'Azerbaïdjan, avec ses ressources limitées, n'épargne aucun effort

pour atténuer les souffrances des personnes affectées et a récemment consacré plus de 70 millions de dollars à la construction de logements pour les réfugiés. Mais se trouvant dans une situation de « ni guerre, ni paix » dans son conflit avec l'Arménie et vu la confusion entourant la transition des secours au développement, l'Azerbaïdjan doit toutefois répondre aux besoins des réfugiés et personnes déplacées. Un autre problème est que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions présentes en Azerbaïdjan, étant passées de la phase de l'aide humanitaire d'urgence à celle du développement, ne répondent pas comme il se doit aux besoins évalués. C'est une situation où un équilibre clair doit être établi entre la fourniture de l'aide humanitaire d'urgence et les activités de relèvement et de développement. Nous pensons qu'une aide adéquate, fournie là où il faut et au bon moment, requiert l'intégration du gouvernement dans la planification et la coordination dès le début afin que le gouvernement puisse intégrer efficacement ses propres ressources avec celles fournies par la communauté internationale.

Dans notre cas particulier, les préoccupations de notre pays issues de l'application prématurée de la phase de transition des secours au développement – une phase qui est plus pertinente dans une phase de relèvement après un conflit – doivent être considérées, y compris pour ce qui est d'assurer la viabilité du retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur lieu d'origine. Une transition effective des secours au développement, dans le cas d'un conflit qui dure, doit envisager le maintien de la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence durant les phases initiales de la transition. En outre, les projets de développement ne doivent pas se faire aux dépens de l'aide humanitaire d'urgence.

Le rôle des équipes de pays, conduites par les coordonnateurs résidents, doit être décisif pour la définition et l'élaboration de stratégies cohérentes et flexibles sur la base des spécificités du pays concerné et de la disponibilité des ressources. Dans ce contexte, nous appuyons la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/58/89), vu qu'un transfert effectif du système classique de coordination de l'assistance humanitaire à celui des coordonnateurs résidents des Nations Unies, qui maintiendrait des niveaux suffisants de capacités et d'appui durant les urgences et la phase de transition, ne sera possible que

si le système de coordonnateur résident est renforcé. Davantage de souplesse dans l'utilisation des ressources financières existantes permettrait aux coordonnateurs résidents de mieux évaluer et donc de mieux financer les besoins humanitaires.

Une assistance efficace et opportune des Nations Unies pour atténuer une situation humanitaire difficile est décisive pour la protection des populations civiles durant un conflit armé. Je veux espérer que nos délibérations d'aujourd'hui ouvriront la voie, sinon à des progrès pour mettre fin à ces conflits, tout au moins à une définition plus claire et à une meilleure compréhension de ce qui doit constituer une réaction humanitaire permettant de répondre comme il se doit aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées.

**M. Sow** (Guinée) : Ma délégation remercie le Secrétaire général pour la soumission du rapport sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale. Elle souscrit à la déclaration faite par le Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'importance de la question humanitaire découlant des conflits, des catastrophes naturelles et des épidémies, a amené notre Assemblée à adopter, entre autres, la résolution 46/182, qui en souligne les enjeux et propose des solutions. Dans la même lancée, la Déclaration du Millénaire et le rapport Brahimi (A/55/305) ont abordé cette question de manière exhaustive et instructive. Depuis lors, plusieurs expériences ont été acquises. Les acteurs impliqués dans la gestion des situations d'urgence ne cessent de conjuguer leurs efforts, en vue de rendre plus opérationnelle l'action humanitaire.

L'analyse du rapport à l'examen, qui décrit de façon détaillée les différents problèmes examinés, amène ma délégation à dire que le bilan de l'évolution de la situation humanitaire, pendant l'année écoulée, reste mitigé. Cela est dû, d'une part, à la recrudescence des conflits et des catastrophes dans certaines régions du monde et, d'autre part, à l'apaisement de ces facteurs dans d'autres régions, nécessitant des solutions concertées entre les différents acteurs intéressés aux échelons international, régional, sous-régional et national.

La diversité des acteurs intervenant dans l'humanitaire, ainsi que le caractère multidimensionnel des questions à résoudre appellent la coordination et la

collaboration étroite entre l'Assemblée générale, les autres organes et organismes des Nations Unies, ainsi que les autres acteurs intéressés. Ils supposent également une définition concise de l'aide humanitaire, en vue d'une concentration de son mandat et de ses opérations sur l'essentiel.

Ma délégation convient de la responsabilité première des États dans la protection des civils. Toutefois, elle souligne que la responsabilité des autres acteurs, notamment de ceux qui sont en conflit, mérite l'attention. Elle se félicite de l'organisation de séminaires sur la question, évoquée dans le paragraphe 10 du rapport, et souhaite que les conclusions de tels séminaires soient largement diffusées. Nous estimons que les recommandations du Secrétaire général contenues dans les trois rapports sur le sujet contribueront à guider encore mieux l'action de la communauté internationale. L'aide-mémoire et la Feuille de route, en cours de finalisation, seront aussi d'une grande utilité.

Nous apprécions l'intérêt que suscite la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel des organisations humanitaires. Dans ce contexte, l'adoption récente de la résolution 1502 (2003) par le Conseil de sécurité vient renforcer les instruments en vigueur. Il s'agira pour la communauté d'en assurer la mise en oeuvre.

La question des rapports entre le personnel humanitaire et militaire mérite l'attention. Nous apprécions les dispositions conçues à cet égard par le Comité permanent interorganisations (CPI) et nous formons le voeu qu'elles permettront de trouver une solution appropriée à cette question.

Dans le cadre des réfugiés et des personnes déplacées, il est utile de souligner l'importance de ces dispositions et de noter qu'en dépit de leur caractère général, il convient de procéder à une approche au cas par cas qui permettrait de partager les expériences dans le cadre d'un avantage comparatif. Ainsi, l'expérience angolaise, décrite dans le paragraphe 15, mérite d'être partagée.

Ma délégation se félicite de la prise en considération par le CPI des questions relatives aux personnes vulnérables, et en particulier aux femmes, ainsi qu'à l'exploitation et à la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire. Elle estime que l'élaboration par le CPI d'une série de politiques, de stratégies et de directives visant à garantir une prise en

compte systématique des priorités, de l'expérience et des besoins particuliers des femmes, ainsi que l'adoption du Plan d'action pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire, élaboré par le Groupe de travail mis en place à cette fin, contribueront à une meilleure compréhension de ces phénomènes en vue de leur trouver des solutions appropriées.

Pour que l'action humanitaire soit opérationnelle, il convient de renforcer la coordination et la collaboration entre tous les acteurs humanitaires, notamment avec ceux du secteur public et de la société civile. Nous nous réjouissons, à cet égard, des initiatives en cours entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement, d'une part, et d'autre part, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre de la gestion globale des catastrophes et du partenariat international sur le thème « approche intégrée de la prévention, de la préparation et des interventions en cas d'urgences environnementales, en vue de promouvoir le développement durable ».

Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique australe et dans la corne de l'Afrique, qui ont permis de cerner à temps les conséquences dévastatrices de la sécheresse et du VIH/sida et de prendre des dispositions adéquates. Nous encourageons le CPI à parachever les directives concernant l'organisation des interventions d'urgence, qui garantiront l'intégration des éléments relatifs au VIH/sida dans tous les domaines pertinents de programmation, afin de faciliter une action globale contre le VIH/sida lors des crises humanitaires.

Par ailleurs, nous notons avec préoccupation les considérations qui sous-tendent le financement des actions humanitaires tel que le décrit le rapport. Les trois questions qui reposent sur un montant suffisant de l'aide humanitaire, sa répartition équitable et sa gestion efficace restent plus que jamais d'actualité. Il y a également lieu de s'inquiéter de l'accroissement du volume d'activités, qui coïncide avec le déclin de l'aide publique au développement. Les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe à la résolution 46/182 doivent continuer à guider les mesures prises par les donateurs pour y faire face.

Ma délégation partage la réflexion faite dans le rapport sur la question du financement et réaffirme que

les allocations de ressources doivent être fondées sur les besoins, afin d'éviter des activités disparates et limitant les capacités d'interventions, en considération des intérêts en jeu. Aussi, les donateurs devront-ils davantage faire confiance au système de coordination des Nations Unies et faciliter la mise en place de mécanismes qui permettront à ce système de faire preuve d'une plus grande souplesse, en augmentant le montant des ressources non réservées à une utilisation particulière dans les situations d'urgence.

Comme les Membres peuvent le noter, l'intérêt de ma délégation pour le point à l'examen procède de la situation de l'Afrique en général, et de la sous-région ouest-africaine en particulier, où les catastrophes naturelles et surtout les conflits se sont multipliés au cours des dernières années. Mon pays, la Guinée, qui fait frontière avec des pays de la sous-région en situation post-confliktuelle a, en plus des conséquences d'autres ordres, subi des conséquences humanitaires. La présence prolongée des réfugiés et le déplacement de personnes à l'intérieur du pays suite aux attaques rebelles de 2000 ont eu des répercussions sur les infrastructures socioculturelles et ont eu pour effet de détourner des fonds destinés initialement à des programmes de développement.

Le Gouvernement guinéen, respectueux de ses engagements internationaux et fidèle à sa tradition humanitaire africaine, a consenti d'énormes efforts, non seulement pour contenir les effets de cette situation, mais aussi pour participer auprès des autres acteurs de la communauté internationale, et plus particulièrement ceux de la sous-région, aux efforts de rétablissement de la sécurité, de la paix et de la stabilité, dans la sous-région, en général, et plus particulièrement, dans les pays touchés par les conséquences des conflits.

Eu égard aux expériences acquises, ma délégation accorde une attention soutenue à la question des capacités de coordination des opérations humanitaires et à l'établissement de nouvelles compétences portant sur les principaux aspects de la transition, à savoir : la consolidation de la paix, le redressement socioéconomique et le rétablissement des institutions de l'administration civile et du Gouvernement.

Je ne saurais terminer sans souligner l'importance de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits. À ce sujet, il convient de se féliciter des structures existantes, à commencer par les instruments

et moyens d'alerte rapide des départements et organismes des Nations Unies et le groupe de travail du Conseil économique et social pour les pays sortant de conflit, ainsi que celui du Conseil de sécurité sur l'Afrique, dont les actions méritent d'être soutenues. Il convient également d'accorder une attention particulière aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport A/55/985 sur la prévention des conflits. Nous formons, enfin, le voeu que la deuxième Conférence sur la réduction des catastrophes naturelles, qui se tiendra à Kobé, au Japon, du 18 au 22 janvier 2005, sera l'occasion de répondre aux attentes et aux besoins des pays face aux conséquences négatives de ces catastrophes.

**M. Šahović** (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général pour les rapports complets et instructifs qu'il a présentés au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

Les rapports indiquent clairement que les opérations humanitaires deviennent plus complexes et plus vastes, tant par leur ampleur que par leur nombre. En même temps, le travail du personnel humanitaire partout dans le monde devient de plus en plus dangereux et se fait dans des conditions extrêmement difficiles. L'événement tragique qui s'est produit le 19 août de cette année à Bagdad est la dernière manifestation des menaces graves et, à vrai dire, meurtrières posées contre la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. À l'évidence, un système de gestion unifié et renforcé de la sécurité de l'ONU est nécessaire, comme cela est indiqué dans le rapport A/58/344. Le personnel humanitaire a besoin d'opérer dans un environnement aussi sûr que possible afin que l'assistance qu'il fournit se fasse avec succès.

Nous pensons que l'objectif ultime de l'assistance humanitaire dans les situations d'après conflit est de veiller à ce que des solutions durables soient mises en place afin de préparer le terrain à un développement durable. Comme le reconnaît la résolution 2003/5 du Conseil économique et social, si l'on veut gérer avec succès la transition de l'assistance au développement, il est de la plus haute importance d'accorder un appui accru aux activités de relèvement et de développement à long terme, au renforcement des capacités à tous les niveaux pertinents et à la promotion du contrôle national des programmes. La question de la transition de l'assistance au développement doit également être envisagée de façon

intégrée pour mieux comprendre les implications de ce processus pendant que les programmes des organisations humanitaires et des organisations de développements sont mis au point.

Grâce à notre expérience en tant que pays recevant une aide humanitaire et au rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/58/89, nous savons que la coordination dans le cadre de la transition de l'assistance au développement est un processus exigeant et à durée critique qui requiert, en amont, le plein engagement des gouvernements et des donateurs. Le processus de coordination entre fournisseurs et bénéficiaires doit être constamment revu et ajusté aux besoins réels sur le terrain afin d'être plus efficace et d'éviter la concurrence, les chevauchements et la répétition des activités. Pour améliorer la cohérence et donner des directives claires, consolidées et opportunes au système des Nations Unies, nous appuyons pleinement la mise en place du Comité exécutif des affaires humanitaires et du Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Je voudrais m'intéresser en particulier au document A/58/358, intitulé « Assistance économique aux États d'Europe de l'Est touchés par les événements survenus dans les Balkans ». On trouve dans ce rapport un examen général de l'assistance économique fournie, en particulier pour les pays de l'Europe du Sud-Est. Le rapport atteste également la gravité des problèmes économiques auxquels ces États, y compris le mien, sont confrontés.

Comme cela est indiqué dans le rapport, peu de pays dans la région ont réussi à s'engager sur la voie d'une croissance soutenue, et un grand nombre d'entre eux font encore face à des problèmes de stabilisation macroéconomique et ont du retard dans le processus d'intégration dans l'économie européenne. C'est pourquoi nous sommes totalement d'accord avec les conclusions du rapport indiquant que l'appui continu de la part des donateurs, la participation des organisations régionales et l'engagement du secteur privé seront essentiels pour la reconstruction, la stabilisation et le développement dans les Balkans.

À cet égard, les mécanismes de coopération régionale sont d'une importance clef. Le programme de Thessalonique pour les Balkans occidentales, qui est mentionné dans le rapport, représente un progrès significatif dans les relations entre l'Union européenne

et la région. Sa mise en oeuvre devrait notamment faciliter et accélérer notre transition de l'assistance au développement. Les activités d'autres acteurs régionaux tels que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et d'autres partenaires sont également d'une grande importance. Elles ont un rôle clef à jouer dans des domaines tels que la remise en état de l'infrastructure, la promotion du secteur privé et le fait d'attirer les investissements fort nécessaires.

La Serbie-et-Monténégro est en train de restructurer son économie en profondeur. Ce faisant, elle mobilise ses ressources internes pour surmonter la position de départ difficile dans laquelle elle se trouve et pour procéder rapidement à des réformes. Nous visons à achever le processus de l'assistance au développement et à mettre en oeuvre des politiques de développement qui soient propices à des solutions durables et renforcent les capacités nationales pour répondre aux besoins fondamentaux des plus vulnérables. Le programme actuel de réforme et de redressement est difficile. Il s'accompagne également d'effets négatifs qui incluent notamment un chômage en hausse et des prix accrus pour les services de base, ce qui touche de nombreux segments de la population.

Maintenant que la tâche difficile de la reconstruction est en cours, les ressources sont souvent insuffisantes. Malheureusement, l'assistance humanitaire est en baisse car le financement des donateurs est acheminé vers des situations d'urgence dans d'autres parties du monde. L'assistance humanitaire est cependant encore nécessaire pour remédier à la pauvreté généralisée, à la fragilité des services de base et aux besoins de l'une des populations déplacées les plus importantes d'Europe, à savoir, les plus de 380 000 réfugiés de l'ex-Yougoslavie, et les quelque 260 000 personnes déplacées à l'intérieur du territoire, dont la plupart sont du Kosovo-Metohija. Ce qui nous est particulièrement important, c'est l'assistance, financière et autre, que nous accordent des États Membres et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales pour mettre en oeuvre notre stratégie nationale visant à régler les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées. Cette stratégie nationale, qui a été intégrée dans la stratégie générale de développement et dans le programme de réforme du pays, réaffirme notre engagement à trouver des

solutions durables aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées. La Serbie-et-Monténégro coopère également aux niveaux bilatéral et régional avec les pays voisins pour traiter globalement de la situation des réfugiés.

Pour ce qui est des personnes déplacées, nous félicitons du fait que le Groupe des déplacements internes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires est opérationnel, car il faut régler les problèmes complexes d'un nombre croissant de personnes déplacées. Dans ce contexte, nous aimerions faire remarquer la nature spécifique du problème des personnes déplacées en Serbie-et-Monténégro. Nous demandons à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo de veiller encore davantage à s'acquitter des obligations découlant de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et de créer les conditions nécessaires au retour des personnes déplacées en toute sécurité.

La transition de l'assistance au développement dans mon pays a également eu un impact sur les activités des programmes et des organismes des Nations Unies. La coordination humanitaire, sous l'égide du Coordonnateur résident nommé l'année dernière, a pour objectif de renforcer les liens entre les organismes et les programmes des Nations Unies et les autorités nationales, ainsi qu'entre les organisations régionales et autres organisations de développement pertinentes. Quant à nous, nous continuerons de mener des efforts pour améliorer encore la coopération et la coordination afin que ce mécanisme puisse traiter des besoins réels de manière encore plus efficace. Nous apprécions au plus au point l'engagement du système des Nations Unies, notamment celui du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et des institutions financières internationales qui ont continué d'aider notre pays. Mais leur apport accru sera nécessaire.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier un certain nombre d'États mentionnés dans le rapport A/58/89 pour l'aide humanitaire qu'ils ont fournie à mon pays ces dernières années, et en particulier les principaux donateurs tels que l'Union européenne et les organismes et organisations de secours internationaux.

**M. Musambachime** (Zambie) (*parle en anglais*): Je voudrais d'emblée saluer le Secrétaire général pour le rapport très complet et concis publié

sous la cote A/58/89, qui a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. Ce rapport fait état de questions qui intéressent mon pays.

Le rapport du Secrétaire général a traité avec compétence du thème du renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire de l'ONU, en particulier le financement humanitaire, l'efficacité de cette assistance et la transition de l'assistance au développement. Le rapport examine également certains des développements et des défis humanitaires clefs de l'année écoulée, et traite de certaines questions clefs relatives à la protection des civils et des personnes déplacées, la planification des interventions d'urgence, les catastrophes naturelles et le VIH dans le contexte des situations d'urgence.

Nous nous félicitons des propositions figurant dans le rapport, notamment l'accent mis sur la nécessité d'un renforcement accru des capacités nationales et régionales en matière d'alerte rapide et de surveillance des risques naturels, de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation et de réaction face à ces dernières par le biais du renforcement de la coordination dans les domaines du partage des informations et de l'analyse, de l'appui logistique, de la coordination des interventions et du renforcement des relations avec les structures régionales existantes.

Au début du mois, quand ma délégation a pris la parole lors du débat sur la crise en Afrique australe et les appels globaux connexes lancés par l'ONU, j'ai saisi cette occasion pour remercier l'ONU et ses partenaires, en particulier le Programme alimentaire mondial, d'être venus à l'aide de l'Afrique australe, y compris de la Zambie, au cours de la période 2002-2003, prévenant ainsi la famine généralisée qui se serait produite si une intervention rapide n'avait pas eu lieu.

Ma délégation apprécie énormément les nombreuses visites effectuées par M. Oshima, ancien Secrétaire général adjoint du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous accueillons aussi favorablement son successeur, M. Jan Egeland, et nous lui promettons appui et coopération. Ma délégation apprécie également les visites effectuées en Zambie par M. James Morris, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la situation humanitaire en Afrique australe. Nous le félicitons ainsi que son équipe pour leur dévouement et les efforts personnels qu'ils ont déployés en vue d'atténuer le sort des Zambiens et des autres habitants

de la région d'Afrique australe. Lors de sa récente visite en Zambie, M. Morris et Mme Machel ont rencontré le Président de la République zambienne, M. Mwanawasa, plusieurs des principaux ministres, ainsi qu'un groupe représentatif de décideurs et d'experts, afin d'évoquer l'incidence de la pandémie du VIH/sida en Zambie. Le gouvernement étudie les recommandations qui ont été faites en vue de prendre des mesures appropriées.

Lors de la saison agricole 2001-2002, en réponse au déficit alimentaire qu'a entraîné la sécheresse, le gouvernement a mis en place un nombre de mesures visant à promouvoir la production agricole et à améliorer la sécurité alimentaire. Elles comprennent premièrement l'importation de 200 000 tonnes de maïs; deuxièmement l'acheminement d'une aide alimentaire vers les zones déficientes; troisièmement la mise en place d'un Programme de sécurité alimentaire destiné à autonomiser les agriculteurs vulnérables avec des apports de crédit, et quatrièmement, la distribution rapide d'engrais par l'Agence de la réserve alimentaire. Grâce à ces mesures, la Zambie a obtenu la saison dernière, une meilleure production agricole que durant les cinq années précédentes. Mon gouvernement est déterminé à poursuivre ce programme.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait dire que malgré de grands succès dans les secteurs agricole et

social, la pandémie du VIH/sida ne fait qu'exacerber la situation. La maladie s'attaque aux membres les plus productifs de la société, ceux qui sont dans le secteur agricole et qui s'occupent de la production alimentaire. Par conséquent, des millions d'enfants orphelins, de veuves et de personnes âgées vivent dans une pauvreté extrême. Ce sont les membres les plus vulnérables de notre société. Ils ont besoin de notre aide. Nous devons veiller à ce qu'ils aient accès aux aliments, aux soins de base, à l'eau, à l'assainissement et à des médicaments génériques abordables pour prévenir ou traiter le VIH/sida. Cette attention permettrait grandement de neutraliser les effets de cette catastrophe humaine.

Je voudrais exhorter le Secrétaire général, par le biais du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à accroître l'appui à la Zambie et à d'autres pays de la région afin d'améliorer la sécurité alimentaire.

Je voudrais me féliciter des efforts consentis par l'ONU et par la communauté internationale en vue d'aider la Zambie et d'autres pays de la région en cette période de crise humanitaire. Mon pays continuera de compter sur leur soutien.

*La séance est levée à 13 h 5.*